

scévia

RAPPORT ANNUEL TECHNIQUE ET FINANCIER

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC
DU RÉSEAU DE CHALEUR DU QUARTIER
FONSALA

Année 2019



SOMMAIRE

SYNTHÈSE	4
1. LES FAITS MARQUANTS DU RÉSEAU DE SAINT-CHAMOND	5
2. LE RAPPORT	5
3. FORME CONTRACTUELLE DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC	5
3.1. PARTIES PRENANTES	5
3.2. PÉRIMÈTRE TECHNIQUE	6
3.3. TARIFICATION.....	7
4. LE RÉSEAU AUJOURD'HUI	7
4.1. UN OUTIL AU SERVICE DE LA VILLE	7
4.2. LES CLIENTS PRINCIPAUX DU RÉSEAU.....	7
5. LE RÉSEAU OPTIMISEUR D'ÉNERGIE	9
6. PERFORMANCE ÉCONOMIQUE DU RÉSEAU	9
7. INDICATEURS	10
8. CONCLUSION & PERSPECTIVES	11
COMPTE RENDU TECHNIQUE ET COMMERCIAL	12
1. CADRE CONTRACTUEL	13
1.1. LE CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC	13
1.2. L'AVENANT 1.....	13
1.3. L'AVENANT 2.....	13
2. CADRE RÉGLEMENTAIRE	14
3. TRAVAUX DE PREMIER ÉTABLISSEMENT	14
3.1. TRAVAUX DE BRANCHEMENTS ET EXTENSIONS PARTICULIÈRES.....	14
3.2. MISE À JOUR SOUS FORMAT INFORMATIQUE DES PLANS DE L'ENSEMBLE DES INSTALLATIONS	14
3.3. MISE À JOUR DE L'INVENTAIRE DES BIENS	14
3.4. DÉTAILS DES IMMOBILISATIONS	15
3.5. DÉTAILS DE LA PRCI.....	15
3.6. DÉTAILS DES SUBVENTIONS.....	16
4. ORGANISATION DU SERVICE	16
4.1. EFFECTIF ET QUALIFICATION DU PERSONNEL	16
4.2. MOYENS MATÉRIELS.....	17
5. BILAN TECHNIQUE : LE RÉSEAU URBAIN	18
5.1. LOCALISATION DE LA CHAUFFERIE	18
5.2. MOYENS DE PRODUCTION.....	18
5.3. RÉSEAU	19
6. LES CONDITIONS D'EXÉCUTION DU SERVICE	19
7. LES FAITS MARQUANTS	20
8. QUALITÉ DU SERVICE	20
8.1. PANNES ET ARRÊTS	20
8.1.1. <i>Chaufferie</i>	20
8.1.2. <i>Sous-stations</i>	20

8.2. BILAN DES ÉNERGIES	21
8.2.1. <i>Les sources d'énergies du réseau</i>	21
8.2.2. <i>Schéma synthétique des flux énergétiques réseau</i>	22
8.2.3. <i>Bilan Environnemental</i>	23
8.3. BILAN SÉCURITÉ	23
9. SUIVIS DES TRAVAUX DE GROS ENTRETIEN ET DE RENOUVELLEMENT	25
9.1. TRAVAUX DU COMPTE « GROS ENTRETIEN ET RENOUVELLEMENT ».....	25
9.2. SITUATION DU FOND DE RENOUVELLEMENT	26
10. BILAN COMMERCIAL	26
10.1. ÉVOLUTION DES ABONNEMENTS.....	26
10.2. COMMUNICATION	26
COMPTE RENDU FINANCIER	28
1. COMPTE DE RÉSULTAT	29
2. DESCRIPTIONS DES PRODUITS	30
2.1. PRODUITS D'EXPLOITATION	30
2.2. CUT OFF.....	30
2.3. AUTRES PRODUITS	30
2.4. VENTES DE L'EXERCICE PAR POSTES	31
2.5. QUANTITÉS FACTURÉES PAR MOIS	32
2.6. ÉVOLUTION DES TARIFS	33
3. DESCRIPTION DES CHARGES	34
3.1. ÉNERGIES PRIMAIRES.....	34
3.2. ÉLECTRICITÉ FORCE MOTRICE.....	35
3.3. MAIN D'OEUVRE	36
3.4. EAU ET PRODUITS DE TRAITEMENT	36
3.5. FOURNITURES	36
3.6. SOUS-TRAITANCE	37
3.7. IMPOTS ET TAXES	39
3.8. REDEVANCE DUE À LA VILLE	39
ANNEXES	40
ANNEXE 1 : INVENTAIRE DES BIENS	41
ANNEXE 2 : RÉCAPITULATIF DES INTERVENTIONS EN CHAUFFERIE ET SOUS STATIONS	42
ANNEXE 3 : BILAN ENVIRONNEMENTAL	45
ANNEXE 4: ÉVOLUTION DES INDICES	46
ANNEXE 5: BILAN DES APPROVISIONNEMENTS EN BOIS	47
ANNEXE 6 : CONTROLES REGLEMENTAIRES	49
ANNEXE 7 : LIASSE FISCALE	50

scévia

SYNTHÈSE



1. LES FAITS MARQUANTS DU RÉSEAU DE SAINT-CHAMOND

- ▶ Nous avons concrétisé la convention de mise à disposition avec l'hôpital du Giers.
- ▶ La sous-station d'échange CROIX BERTHAUD a été mise en service.
- ▶ Nous n'avons pas obtenu une partie de la subvention ADEME suite à la non-atteinte complète des objectifs initiaux. La convention ADEME est donc soldée.
- ▶ Le solde de la subvention Région n'a pas été versé, nous continuons nos démarches afin de l'obtenir. Suite au Schéma Directeur de St Etienne Métropole, nous étudions une extension du réseau vers le centre-ville.
- ▶ Re-tubage complet de la chaudière 2 suite à des fuites.
- ▶ La sous station d'interface fonctionne, les échanges de chaleur restent toutefois à optimiser.
- ▶ Cette année 2019, les pannes successives de la chaufferie biomasse et le retard de mise en service de la sous-station d'interface à l'Hôpital du Gier ont engendré une forte baisse du taux d'EnR.

2. LE RAPPORT

Le rapport est présenté conformément aux préconisations des Chambres Régionales de Comptes.

Il comprend :

- ▶ un relevé des principaux évènements survenus pendant l'exercice,
- ▶ une partie technique,
- ▶ une partie financière.

Il concerne l'année civile 2019, cinquième année d'exploitation.

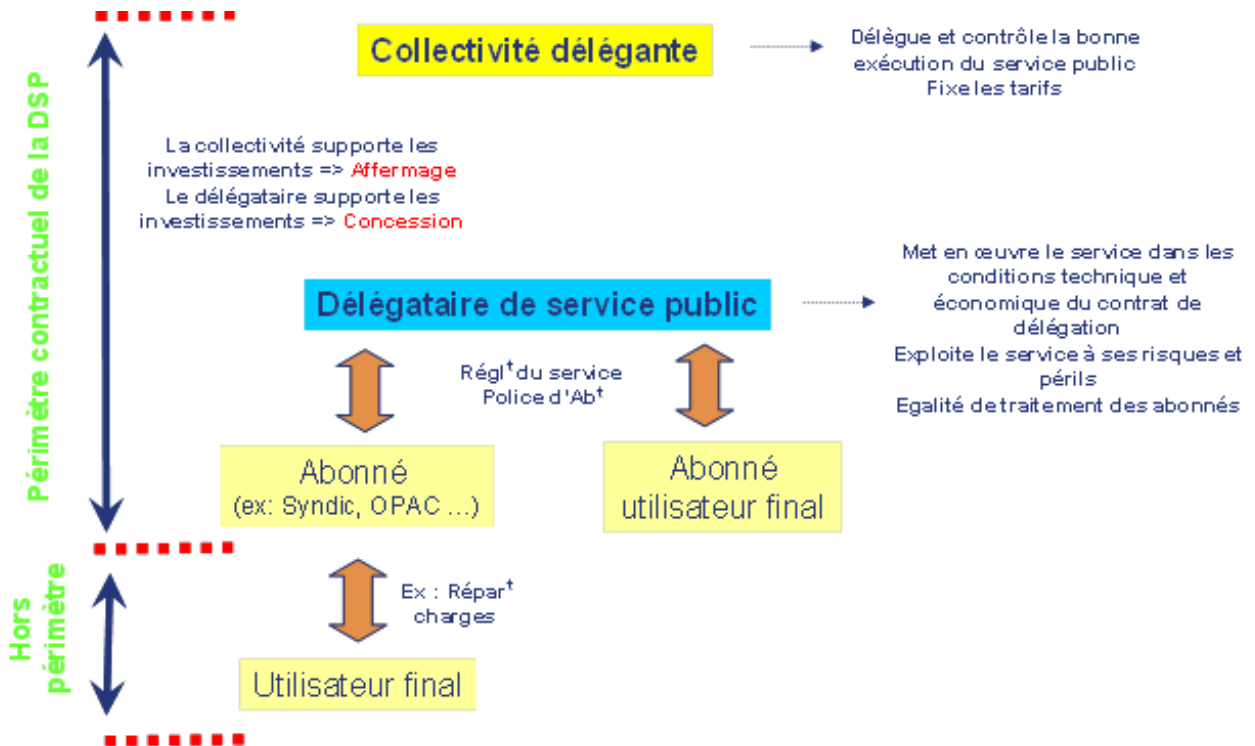
3. FORME CONTRACTUELLE DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

3.1. PARTIES PRENANTES

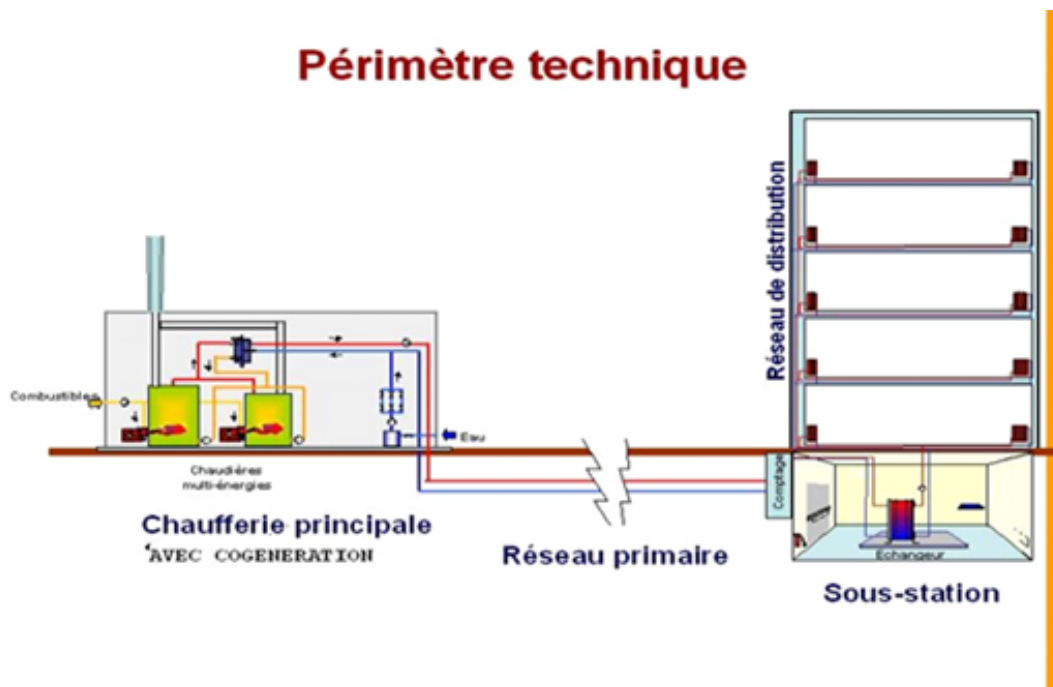
- ▶ **L'autorité Concédante :**
Saint-Etienne Métropole (Depuis le 1er janvier 2016).
- ▶ **Le Déléataire :**
Saint-Chamond Energie Verte (SCEVIA).

- ▶ **Les Abonnés :**

TYPOLOGIE	PS	% PS
Habitat Public	14 604	67,65%
Collectivité	2 271	10,52%
Enseignement Secondaire	2 290	10,61%
Santé	1 695	7,85%
Habitat Privé	726	3,36%
Global	21 586	100%



3.2. PÉRIMÈTRE TECHNIQUE



3.3. TARIFICATION



La partie fixe, dénommée R2, est répartie auprès des abonnés en fonction de la puissance souscrite.

4. LE RÉSEAU AUJOURD'HUI

4.1. UN OUTIL AU SERVICE DE LA VILLE

Chiffres clés

- 34 sous-stations.
- 2 216 logements.
- Puissance biomasse 5,2 MW.
- Puissance gaz 11 MW.
- 6 700 ml de réseau.
- 21 586 kW de puissance souscrite.

4.2. LES CLIENTS PRINCIPAUX DU RÉSEAU

- ▶ Habitat Public, Gier Pilat Habitat,
- ▶ Ville de Saint-Chamond.

La liste totale des abonnés et des bâtiments raccordés est la suivante :

N° Sous-station	Bâtiment	Client	Puissance souscrite totale Police (kW) :
1	FONSALA 1 A2, A3, A4, A5, A6, A7, A8	Office Public de l'Habitat "GIER PILAT HABITAT"	772
2	FONSALA 1 A1, B2, B3, B5, B6, T5	Office Public de l'Habitat "GIER PILAT HABITAT"	1 006
3	FONSALA 1 B1, C1, C2, C4, C5, T1	Office Public de l'Habitat "GIER PILAT HABITAT"	915
4	FONSALA 1 C6, T2, T3, T4	Office Public de l'Habitat "GIER PILAT HABITAT"	858
5	FONSALA 1 N4, N5, N2	Office Public de l'Habitat "GIER PILAT HABITAT"	1 018
6	FONSALA 1 J4, J3, J2	Office Public de l'Habitat "GIER PILAT HABITAT"	886
7	FONSALA 1 M1, T6, T7, M2, K1	Office Public de l'Habitat "GIER PILAT HABITAT"	1 396
8	FONSALA 1 M3, M4, M5, K2, K3, K4	Office Public de l'Habitat "GIER PILAT HABITAT"	1 078
9	FONSALA 2 T9, T10, R2, R1, T12	Office Public de l'Habitat "GIER PILAT HABITAT"	678
10	FONSALA 2 T11, R4, R5, R6	Office Public de l'Habitat "GIER PILAT HABITAT"	747
11	FONSALA 3 T13, S6, S5, T14, S2, S4, S1	Office Public de l'Habitat "GIER PILAT HABITAT"	1 113
12	GS MASSENET PASTEUR	VILLE DE SAINT-CHAMOND	463
13	MINI CRECHE FONSALA	VILLE DE SAINT-CHAMOND	14
14	CENTRE SPORTIF BOULOCHÉ	VILLE DE SAINT-CHAMOND	697
15	CENTRE SPORTIF COUBERTIN	VILLE DE SAINT-CHAMOND	94
16	GS VILLON	VILLE DE SAINT-CHAMOND	103
17	CENTRE DE LOISIRS PABLO NERUDA	VILLE DE SAINT-CHAMOND	446
18	FONSALA CENTRE SOCIAL	VILLE DE SAINT-CHAMOND	54
19	BATIMENT ENCRIER	VILLE DE SAINT-CHAMOND	19
20	COMPLEXE SPORTIF	VILLE DE SAINT-CHAMOND	146
21	STADE A PAUZE	VILLE DE SAINT-CHAMOND	126
22	COLLEGE JEAN ROSTANG	COLLEGE JEAN ROSTANG	244
23	ASSOCIATION SCOLAIRE SAINTE-MARIE LA GRAND'GRANGE	Association Scolaire "SAINTE-MARIE LA GRAND'GRANGE"	921
24	EHPAD LES CHARMILLES	EHPAD "LES CHARMILLES"	691
25	EHPAD ANTOINE PINAY	EHPAD "Antoine PINAY"	1 004
26	CHARMILLES 1	Cabinet ATHOME IMMOBILIER Pour le compte de la Copropriété "LES CHARMILLES 1"	726
29	COLLEGE ENNEMOND RICHARD	Collège "Ennemond RICHARD"	559
31	NOUVEAUX VESTIAIRES	VILLE DE SAINT-CHAMOND	60
32	CLUB HOUSE ANTOINE PAUZE	VILLE DE SAINT-CHAMOND	40
33	MAISON DES SPORTS	VILLE DE SAINT-CHAMOND	160
34	GYMNASE ENNEMOND RICHARD	VILLE DE SAINT-CHAMOND	315
35	SALLE EVOLUTION COLLEGE ENNEMOND RICHARD	COLLEGE ENNEMOND RICHARD	100
36	GPH CROIX BERTHAUD SAINT MARTIN	Gier Pilat Habitat	1 584
37	CROIX BERTHAUD TRIENNAL	Gier Pilat Habitat	2 553

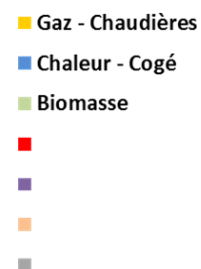
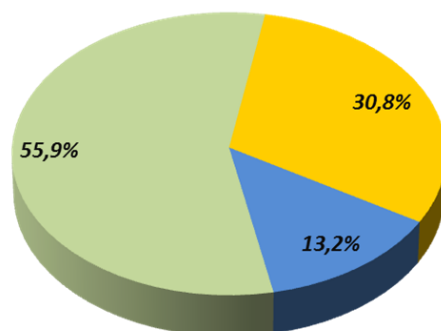
Pas de nouveau raccordement en 2019.

5. LE RÉSEAU OPTIMISEUR D'ÉNERGIE

La Biomasse compose majoritairement le bouquet énergétique.

Mixité annuelle

Taux ENR-R
55,9%



Nous constatons cette année un taux d'ENR faible suite à de nombreux problèmes rencontrés au niveau de la chaufferie biomasse.

6. PERFORMANCE ÉCONOMIQUE DU RÉSEAU

Exercice comptable du 01/01/2019 au 31/12/2019			
Chiffres clés	2019	2018	écart
Produit des activités ordinaires	2 130 991	1 952 459	9,1%
Vente de chaleur	904 826	900 776	0,4%
Abonnements	1 216 079	1 188 329	2,3%
Achat d'énergie	983 486	965 471	1,9%
PRCI	364 873	391 343	-6,8%
Résultat brut avant impôts	147 599	87 836	68,0%

7. INDICATEURS

Indicateurs SCEVIA 2019					Commentaires
Taux d'interruption pondérée du service	(Nb d'heure d'arrêt pendant la période de fonctionnement) * Puissance souscrite concernée (MW)	-	%	0,00%	Pas d'arrêt de production constaté sur le réseau de chaleur
	Période de fonctionnement (en h) * Puissance souscrite totale (MWh)	189 093,36			
Taux d'appel de puissance	Puissance maximale appelée (pour la température extérieure de base) kW (estimée par calcul)	11 998,27	%	79,20%	Nous constatons une marge de sécurité confortable
	Puissance maximale de la production en centrale kW (PCI) y compris Cogénération et Ville Gozet	15 150,00			
Durée d'utilisation équivalente à pleine puissance	Quantité d'énergie thermique livrée (Chauffage + ECS) MWh	25 677,95	h	2140,14	Cette valeur reste dans la moyenne d'utilisation d'un outil de production.
	Puissance maximum appelée (kW)	11 998,27			
Puissance souscrite au km	Puissance souscrite totale facturée	21,59	MW/km	2,88	
	Longueur totale du réseau de distribution (km)	7,50			
Consommation au km - densité thermique du réseau	Consommations	25,68	GWh/km	3,42	Nous constatons une bonne densité, elle doit être comprise entre 3 et 6.
	Longueur totale du réseau de distribution (km)	7,50			
Développement	Puissances souscrites en fin d'exercice moins Puissances souscrites en début d'exercice (MW)	0,00	%	0,00%	Pas de développement cette année 2019, une baisse de puissance souscrite actée pour la maison des sports, passage de 160 à 116 kW souscrits au 01/01/2020
	Puissances souscrites en début d'exercice (MW)	21,59			
Bouquet énergétique	Répartition des quantités d'énergies à la production entrée chaufferie	Gaz	%	30,90%	Le Taux d'EnR est faible suite à des soucis techniques rencontrés sur la centrale de production.
		Cogénération		13,20%	
		Biomasse		55,90%	
Coût des sinistres	Coût des sinistres TTC (définition comptable ou sinistres déclarés aux assurances)	0	%	0,00%	Nous n'avons pas constaté de sinistre en 2019
	Part des recettes tarifaires	0			
Renouvellement des installations	Montant des travaux de GER HT	95 588,89 €	%	153,99%	Des dépenses supérieures aux recettes, une vigilance sur les dépenses est à adopter.
	R23	62 074,14 €			
Prix moyen du MWh	Recettes R1 - R2	2 120 904,66 €	€HT/MWh	82,60 €	Un prix légèrement supérieur au prix moyen national des RCU avec un taux d'EnR > 50%
	Quantité d'énergie thermique livrée (Chauffage + ECS) MWh	25 677,95			
Poids de la part proportionnelle aux consommations	Montant du R1 HT	904 825,93 €	%	42,66%	La part fixe reste dans la moyenne nationale
	Recettes R1 - R2 HT	2 120 904,66 €			
Contenu en CO ² du réseau en 2019 = 0,105 kg/kWhPCI entrée ST		2705		Tonnes	Ces résultats sont provisoires, dans l'attente du rapport SNCU

8. CONCLUSION & PERSPECTIVES

Et
Demain



Nous nous sommes fixés plusieurs objectifs pour l'année 2020 :

Du point de vue Technique :

- Améliorer les performances des installations de production d'énergie,
- En particulier, stabiliser le fonctionnement de la sous-station d'interface CROIX BERTHAUD.

Du point de vue commercial :

- Commercialiser les 3 polices d'abonnement manquantes,
- Finaliser l'étude qui consiste à développer le réseau dans le cadre du schéma directeur de Saint-Etienne Métropole et ainsi apporter de l'énergie renouvelable au cœur de la ville de Saint-Chamond, au tarif le plus compétitif.

Du point de vue relation client :

- Finaliser la mise en place de l'Espace Clients afin de transmettre l'ensemble des informations attendues par nos clients et leurs usagers.

scévia

COMPTE-RENDU
TECHNIQUE
ET COMMERCIAL



1. CADRE CONTRACTUEL

Par délibération en date du 20 janvier 2012, transmise en préfecture en date du 24 janvier 2012 suivant les modalités prévues à l'article L1411.5 du C.G.C.T., le comité s'est prononcé sur le choix du Déléataire et a autorisé le Président du SIEL à contracter avec la société Dalkia France, mandataire du groupement désigné.

1.1. LE CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Il a pour objet de confier au Déléataire :

- ▶ la conception, la réalisation et le financement d'un réseau de transport et de distribution de chaleur, incluant les postes de livraison, d'une chaufferie biomasse et d'une chaufferie d'appoint et secours,
- ▶ l'exploitation, l'entretien, le gros entretien et renouvellement, et la modernisation des installations réalisées par le Déléataire,
- ▶ la recherche d'usagers,
- ▶ la distribution et la fourniture de chaleur (chauffage et eau chaude) aux usagers,
- ▶ la gestion des relations contractuelles avec les usagers,
- ▶ la perception de redevances auprès des usagers.

1.2. L'AVENANT 1

Il a pour objet :

- ▶ D'une part, d'entériner la substitution par la société SCEVIA, en qualité de Déléataire, en lieu et place du groupement constitué par la société Dalkia France et SVD 56 depuis sa création, conformément à l'article 6 du contrat.
- ▶ D'autre part, de tenir compte du niveau de subvention accessible et de permettre de lever la condition suspensive de prise d'effet des missions relatives à la phase travaux par l'extension du périmètre, et par voie de conséquence, la définition de nouveaux tarifs dans les conditions spécifiées aux articles 4.12.6 et au point b) de l'annexe 7 du contrat.

1.3. L'AVENANT 2

Notifié le 21/03/2017, il a pour objet de

- ▶ acter l'extension du périmètre du réseau et d'en déterminer les conditions,
- ▶ acter l'autorisation pour le délégataire d'importer de la chaleur issue d'une cogénération et ce pendant une période de 11 ans,
- ▶ modifier les conditions fixées à l'article 04 de l'avenant 1 « Tarif de base » ainsi qu'à l'article 54 du contrat de base « Indexation des tarifs » consécutivement à la suppression des tarifs réglementés, à la fin de l'exonération de la TICGN, à la nouvelle mixité de facturation R1, ainsi qu'à la nouvelle redevance R2 compte tenu des extensions de réseau à réaliser,

- ▶ mettre en œuvre une convention tripartite d'utilisation d'installations d'un abonné conformément aux dispositions de l'article 34 du contrat initial et aux principes ci-après définis,
- ▶ procéder aux ajustements du contrat de délégation de service public apparus nécessaires depuis son entrée en vigueur.

2. CADRE RÉGLEMENTAIRE

Le dossier de déclaration a été déposé auprès de la DREAL.

Le Préfet de la Loire, dans son courrier du 22/02/2013, donne récépissé du dossier.

3. TRAVAUX DE PREMIER ÉTABLISSEMENT

3.1. TRAVAUX DE BRANCHEMENTS ET EXTENSIONS PARTICULIÈRES

Il n'y a pas eu de raccordement supplémentaire en 2019.

3.2. MISE À JOUR SOUS FORMAT INFORMATIQUE DES PLANS DE L'ENSEMBLE DES INSTALLATIONS

L'ensemble de ces documents a été remis lors de la transmission des Documents d'Ouvrages Exécutés. Un exemplaire est toujours disponible en chaufferie.

3.3. MISE À JOUR DE L'INVENTAIRE DES BIENS

L'inventaire sera joint ultérieurement.

3.6. DÉTAILS DES SUBVENTIONS

Libellé	441400 Début	Entrée (+)	Sortie (-)	441400 Fin
ADEME	1 530 634,95		-1 530 634,95	0,00
REGION RHONE-ALPES	315 000,00		-315 000,00	0,00
TOTAL	1 845 634,95	0,00	-1 845 634,95	0,00

4. ORGANISATION DU SERVICE

4.1. EFFECTIF ET QUALIFICATION DU PERSONNEL

La société SCEVIA est placée sous la responsabilité du Directeur du Centre Loire Auvergne :

Jean Pierre DURAND

Relation avec l'Autorité Délégante :

Philippe MONTEIRO

Contrôleur de Gestion :

Jimmy DEMAGNY

Gestionnaire de Facturation :

Florence DUBOURG

Responsable Technique :

Benoît FLOQUET

Responsable d'Exploitation :

Christian BERGES

Attaché Technique d'Exploitation :

Alain FOURNEAU

Personnel administratif :

Florence ROUSSON

Personnel de site SCEVIA :

M. Fabien DI CERBO (Responsable de Site)
M. Romain D'AVERSA (Technicien de Maintenance)
M. Farid MOUSSAOUI (Technicien de Maintenance)

Astreinte :

Le site est en télésurveillance et est classé site prioritaire pour notre centrale d'appel.

Une équipe de 5 techniciens assurent l'astreinte sur Saint-Chamond, comprenant le site de SCEVIA.

Les trois techniciens sur site SCEVIA font partie du service d'astreinte.

Principaux sous-traitants :

Espace vert :	TERIDEAL
Extincteurs :	DESAUTEL
Centrale détection gaz :	OLDHAM
Centrale détection incendie :	SSI SERVICE
Ramonage chaudières et cheminées :	HERISSON DU VELAY
Comptage thermique chaufferie sous station :	DIEHL
Contrôles règlementaires :	APAVE
Entretien toitures :	SMAC
Maintenance Centrale Hydraulique	UTAH
Maintenance générale	SMEI

4.2. MOYENS MATÉRIELS

Ils sont décrits en **Annexe 1**.

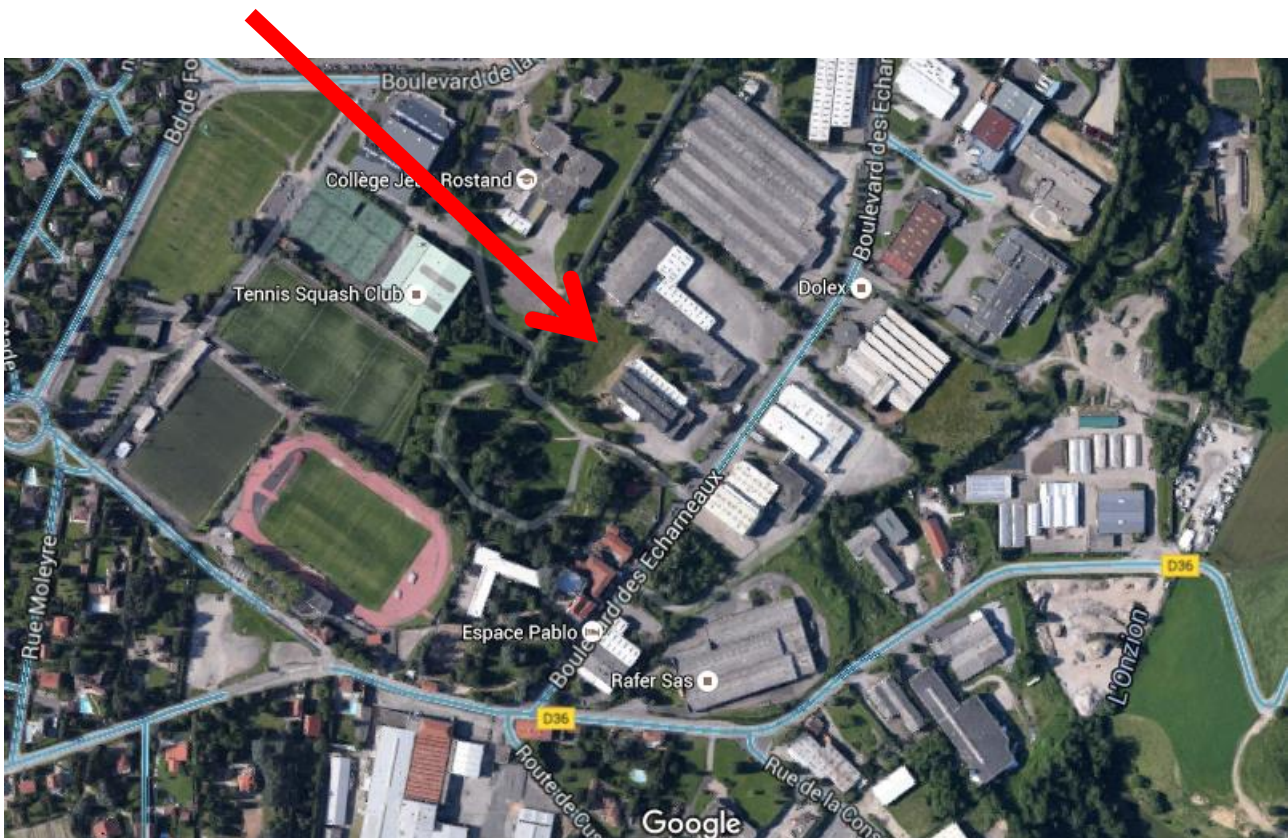
5. BILAN TECHNIQUE : LE RÉSEAU URBAIN

5.1. LOCALISATION DE LA CHAUFFERIE

9bis Boulevard des Echarneaux

42400 Saint-Chamond

Coordonnées GPS : 45.470652, 4.533576



5.2. MOYENS DE PRODUCTION

Production Biomasse	Production Gaz	Autres production
Chaudière 1 : 2,2 MW	Chaudière 1 : 5 MW	Ballon de stockage 40 m3
Chaudière 2 : 2,2 MW	Chaudière 2 : 5 MW	Cogénération 1,2 MW
Chaudière 3 : 0,75 MW		

A noter que depuis le 1er novembre 2017, la DSP importe de la chaleur issue de la centrale de cogénération située à Croix-Berthaud.

5.3. LE RÉSEAU

- ▶ Longueur de réseau : 7 500 mètres (4 400 mètres au 31/12/2016), soit un développement de 75%.
- ▶ Nombre de sous-stations : 34, comme au 31/12/2018.



6. LES CONDITIONS D'EXÉCUTION DU SERVICE

La saison civile 2019 a été plus rigoureuse que l'année précédente, elle représente une rigueur climatique de 2 586 DJ à comparer au 2 284 de 2018, soit une augmentation de 13,2%.

Pour mémoire, les années précédentes nous avons :

ANNEE	Jours de chauffe	DJ
Année 2018	248 jours	2 284
Année 2017	254 jours	2 573
Année 2016	238 jours	2 399
Année 2015	254 jours	2 359

7. LES FAITS MARQUANTS

Multiples fuites sur l'échangeur fumées des chaudières bois 1 et 2, la première datant du 12/02/2019.

Avril 2019 : mise en service de la sous-station de transfert alimentant le quartier de Croix Berthaud. Dès lors, arrêt des deux grosses chaudières dès que possible (arrêt du chauffage). Chaudière bois 3 en fonctionnement exclusif l'été, jusqu'au rallumage du chauffage.

Entretien annuel complet durant l'été : rien à signaler au niveau des chaudières bois et gaz.

Pannes régulières sur le convoyeur navette bois en direction de la chaudière bois 3.

Plusieurs volets d'air et fumées grippés et servomoteurs hors service à la relance du chauffage.

Chaudières 1 et 3 en fonctionnement pendant la fin de l'année 2019.

Re-tubage complet de la chaudière bois 2 la semaine du 9/12/2019.

8. QUALITÉ DU SERVICE

8.1. PANNES ET ARRÊTS

8.1.1. Chaufferie

Sur l'année 2019, nous avons rencontré 45 pannes dont 3 majeures au niveau de la chaufferie qui ont engendré des perturbations sur les performances attendues de la production.

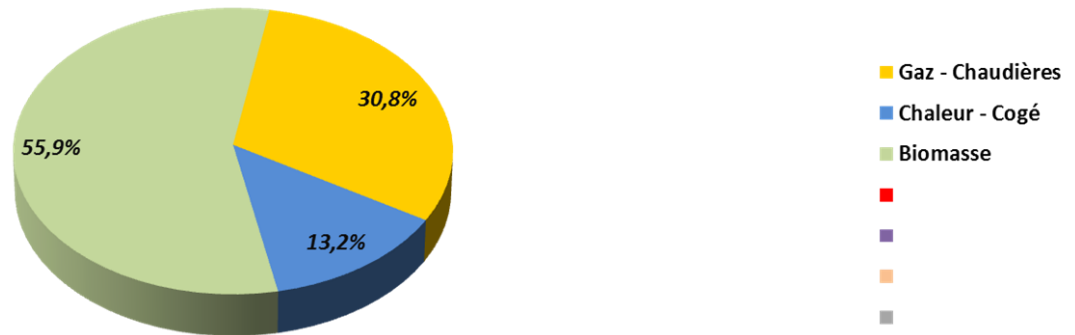
Le détail des interventions est donné en [Annexe 2](#)

8.1.2. Sous-stations

Le détail des interventions sur les sous-stations est donné en [Annexe 2](#)

8.2. BILAN DES ÉNERGIES

Mixité annuelle



8.2.1. Les sources d'énergies du réseau

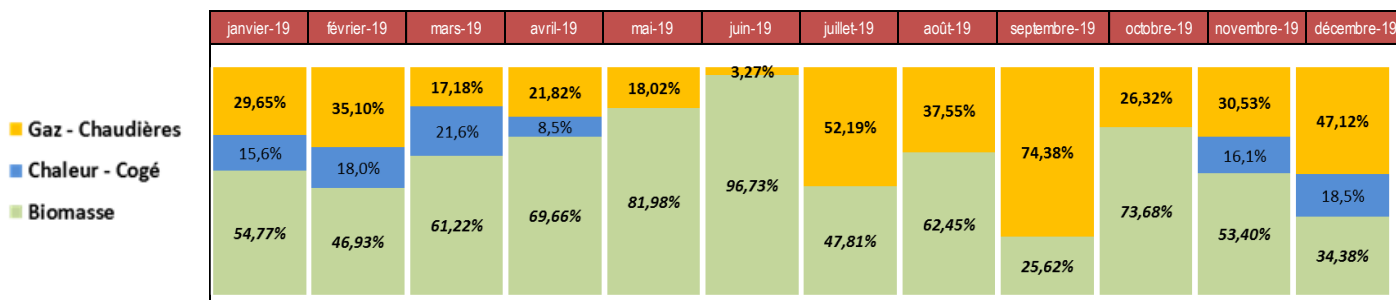
Date des relevés		25/01/2019	21/02/2019	22/03/2019	19/04/2019	23/05/2019	20/06/2019	25/07/2019	26/08/2019	24/09/2019	24/10/2019	22/11/2019	31/12/2019	
Energies en entrée														
Combustibles	Unités	janvier-19	février-19	mars-19	avril-19	mai-19	juin-19	juillet-19	août-19	septembre-19	octobre-19	novembre-19	décembre-19	Total
Gaz Total	MWh PCS	3428	3917	2770	1474	546	32	330	241	475	411	2616	5676	21916
Dont Gaz Chaufferie	MWh PCS	1655	1932	678	739	546	32	330	241	475	411	1122	2886	11048
Dont Gaz Cogénération	MWh PCS	1773	1985	2092	735	0	0	0	0	0	0	1494	2789	10868
Recupération cogénération	MWh utiles	708	783	710	232	0	0	0	0	0	0	486	905	3825
Biomasse	MWh PCI	3001	2618	2496	2266	2000	1016	743	522	63	1092	2090	1729	19637
	tonnes	1013	895	851	756	634	317	237	168	21	351	684	582	6509
	PCI	2,96	2,92	2,93	3,00	3,16	3,20	3,13	3,11	3,04	3,11	3,06	2,97	3,02
Total - Energies entrantes	MWh PCI	6085	6144	4989	3592	2492	1045	1040	739	490	1462	4445	6837	39362

Rappel 2018 : 38 780 MWh PCI total énergies entrantes

Energies sortie générateurs															
Energies	μ	Unités	janvier-19	février-19	mars-19	avril-19	mai-19	juin-19	juillet-19	août-19	septembre-19	octobre-19	novembre-19	décembre-19	Total
Gaz - Chaudières	89,6%	MWh	1347	1530	565	595	442	26	268	193	384	329	924	2306	8909
Chaleur - Cogé	100,0%	MWh	708	783	710	232	0	0	0	0	0	0	486	905	3825
Biomasse	82,3%	MWh	2489	2045	2012	1900	2010	779	246	321	132	922	1615	1682	16154
Total des énergies		MWh	4544	4358	3287	2728	2451	805	514	514	517	1252	3025	4894	28888
Compteur Sortie Chaufferie		MWh	4635	4482	3345	2826	2538	750	496	460	492	1235	3069	4911	29241

Rappel 2018 : 29 310 MWh PCI total énergies sortantes

Mixité mensuelle :

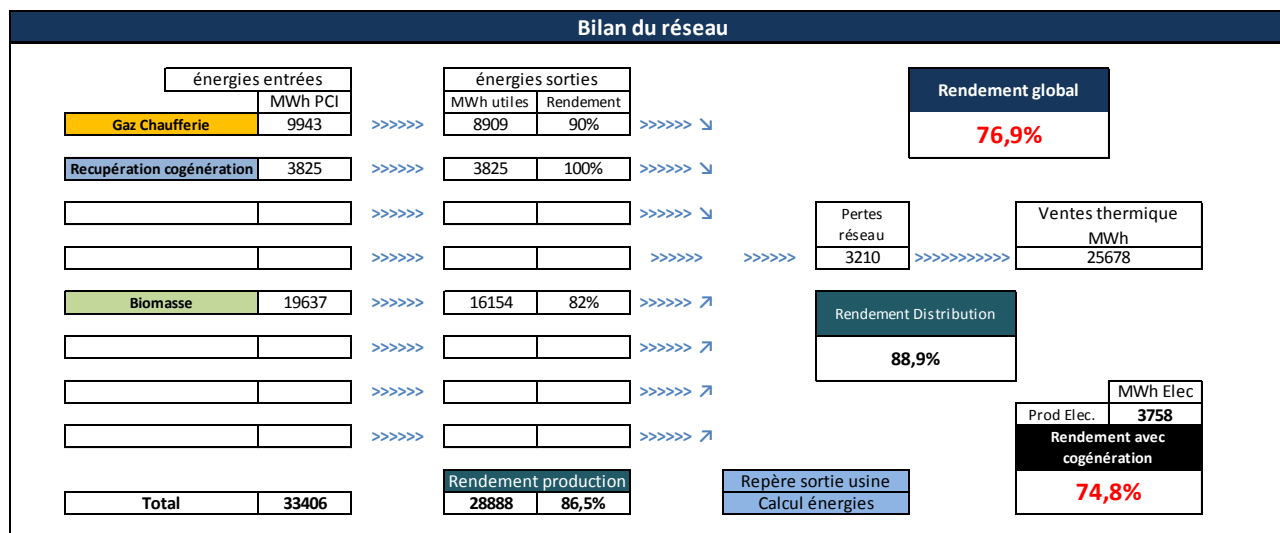


		Ventes - Distribution												
Ventes	Unités	janvier-19	février-19	mars-19	avril-19	mai-19	juin-19	juillet-19	août-19	septembre-19	octobre-19	novembre-19	décembre-19	Total
Ventes électriques	MWh Elec	571	642	759	275	0	0	0	0	0	0	560	952	3758
Ventes Thermiques	MWh Th	4301	4129	3016	2476	2138	518	293	282	314	1012	2765	4433	25678
Chauffage	MWh	4301	4129	3016	2476	2138	518	293	282	314	1012	2765	4433	25678
Eau Chaude Sanitaire	MWh	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Eau Chaude Sanitaire	m3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
DJ		405	359	285	267	227	80	23	45	82	114	275	426	2586
Ratio Chauffage / DJ	MWh/DJ	10,6	11,5	10,6	9,3						8,9	10,0	10,4	10,4
Pertes thermiques	MWh	243	229	270	252	313	287	221	232	203	239	260	461	3210

Rappel 2018 :

- ▶ 26 279 MWh Th total ventes thermiques.
- ▶ 3030 MWh de pertes thermiques.
- ▶ 2284 DJU, soit + 13,2 % de rigueur climatique en 2019.

8.2.2. Schéma synthétique des flux énergétiques réseau



Le rendement de production est en baisse de 3,8 %, avec une baisse de 9% du rendement de la chaufferie biomasse suite à de nombreux dysfonctionnements constatés, et une hausse de 4% du rendement de la chaufferie gaz.

Le rendement de distribution est en baisse de 0,8 %.

Le rendement global est en baisse de 4,1 %.

Année	Energies Entrée	Rendement de production	Energies Sortie	Pertes réseaux	Rendement de distribution	Ventes thermiques	Rendement global
2019	33 406	86,50%	28 888	3 210	88,90%	25 678	76,90%
2018	32 451	90,30%	29 310	3 030	89,70%	26 279	81%
2017	25 416	91,60%	23 278	1 494	93,60%	21 785	85,70%

8.2.3. Bilan Environnemental

Le bilan environnemental est joint en **Annexe 3**.

8.3. BILAN SÉCURITÉ

La sécurité au travail est un enjeu majeur pour Dalkia qui se traduit par des objectifs ambitieux de réduction des accidents du travail et une implication forte de toute la chaîne de management.



Il est à noter qu'aucun accident du travail n'a été enregistré dans le cadre de l'exécution du contrat sur la période.

Le bilan de 2019



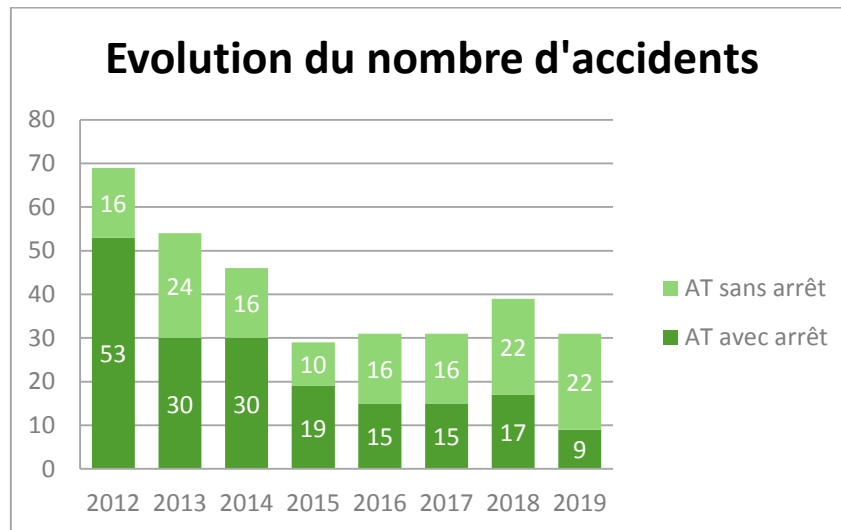
22 accidents du travail sans arrêt



9 accidents du travail avec arrêt

Nos résultats se sont améliorés durablement depuis plusieurs années. Le nombre d'accidents de travail avec arrêt a été quasiment divisé par 3 en 5 ans.

Néanmoins nous devons continuer nos efforts car le nombre d'accidents du travail sans arrêt ne diminue pas (22 en 2018 également).



Les moyens mis en œuvre

Dalkia gère l'ensemble des installations qui lui sont confiées en veillant à la Santé Sécurité des personnes et des biens. Notre boîte à outils comprend, entre autres, les actions suivantes :

- ▶ Les causeries et les supports de communication,
- ▶ La gestion des Equipements de Protection Individuelle,
- ▶ Les Visites Sécurité de la Hiérarchie,
- ▶ Une application mobile dédiée à la Sécurité, « Echap&Belle », qui permet de déclarer en temps réel toute situation dangereuse ou presqu'accident.



La société Dalkia est certifiée « Sécurité » selon les référentiels OHSAS 18001 et ILO-OSH2001.



9. SUIVIS DES TRAVAUX DE GROS ENTRETIEN ET DE RENOUVELLEMENT

9.1. TRAVAUX DU COMPTE « GROS ENTRETIEN ET RENOUVELLEMENT »

Tableau sans formule de révision contractuelle :

TF - DK Code	TF - Libellé	TF - Date de création	TF - Date de fin	TF - Date de fin prévisionnel	TF - Mode de gestion	Montant de Marché	SST année en cours	SSt Actu	FOURN année en cours	Fourn Actu	MO année en cours	MO actu	TOT DEB année en cours	Tot DEB ANNEE Actu	Total Heures année en cours
GT0339642G	Fourniture et install. 2 graisseurs auto. convoyeur navette Mat 3700 SCEVIA	01/04/2018	28/02/2019	31/12/2018	MRE - Maintenance-Réparation	2396,64	0	0,00	2291	2 732,13	0	0,00	2291	2 732,13	0
GT0442688E	SCEVIA Rempl. V2V régulation retour primaire SST Fonsala 2A Mat.300	01/01/2019	30/04/2019	30/06/2019	MRE - Maintenance-Réparation	1610,46	0	0,00	-1452	-1 731,58	-212,48	-202,02	-1664,48	-1 933,61	4
GT0455909D	SCEVIA DSP ST CHAMOND Bouchonnage tube fumée percé/chaudière bois N°2 Mat 7300	01/02/2019	30/09/2019	31/12/2019	MRE - Maintenance-Réparation	1258,46	-6400	-7 300,48	0	0,00	-478,08	-454,55	-6878,08	-7 755,03	9
GT0464630N	SCEVIA Rempl. sonde foyer chaudière bois Mat 2500	01/02/2019	30/09/2019	31/12/2019	MRE - Maintenance-Réparation	1143,28	0	0,00	-932	-1 111,46	-428,68	-407,58	-1360,68	-1 519,04	8,07
GT0481470A	DSP ST CHAMOND SST13 MINI CRECHE : rempl. module thermique	01/04/2019	26/12/2019	31/12/2019	REN - Renouvellement	3000	-1280	-1 460,10	-2231,59	-2 661,28	-744,21	-707,58	-4255,8	-4 828,96	14,01
GT0486201B	SCEVIA Rép. convoyeur cendres et porte-bennes à cendres Mat 3800	01/04/2019	30/09/2019	31/12/2019	MRE - Maintenance-Réparation	755,64	-650	-741,46	0	0,00	-106,24	-101,01	-756,24	-842,47	2
GT0487628Y	SCEVIA Rép. centrale hydraulique pousoir chaudière 1 Mat 1900	01/04/2019	26/12/2019	31/12/2019	MRE - Maintenance-Réparation	1906,24	-446,4	-509,21	0	0,00	-106,24	-101,01	-552,64	-610,22	2
GT0504022C	SCEVIA Modif raccordement hydraulique sur les 3 filtres réseau SST	01/06/2019	31/10/2019	31/12/2019	MRE - Maintenance-Réparation	1486,24	-4566	-5 208,44	0	0,00	-106,24	-101,01	-4672,24	-5 309,45	2
GT0509333M	SCEVIA DSP ST CHAMOND Modif hydraulique +Rempl vanne isolement/grpe maintien pression	01/06/2019	30/09/2019	31/12/2019	MRE - Maintenance-Réparation	1280	-1450	-1 654,02	-160,97	-191,96	-330,41	-314,14	-1941,38	-2 160,12	6,22
GT0523523M	SCEVIA DSP ST CHAMOND Rempl. 4 BAES étanches et 2 BAES ATEX en chaufferie	01/07/2019	30/09/2019	31/12/2019	MRE - Maintenance-Réparation	2153,12	-2026,18	-2 311,26	0	0,00	-53,12	-50,51	-2079,3	-2 361,77	1
GT0528518N	DSP ST CHAMOND : sonde température foyer chaudière 3	01/07/2019	26/12/2019	31/12/2019	MRE - Maintenance-Réparation	850	0	0,00	-703,5	-838,96	-106,24	-101,01	-809,74	-939,97	2
GT0542981Z	SCEVIA Rempl V3V motorisée sur chaudière gaz N°5	01/09/2019	26/12/2019	30/06/2020	REN - Renouvellement	3811,48	0	0,00	-3599	-4 291,99	0	0,00	-3599	-4 291,99	0
GT0547939H	SCEVIA Retubage des 2 parcours de la chaudière Mat 7300	01/09/2019	26/12/2019	30/06/2020	MRE - Maintenance-Réparation	52538	-49482,95	-56 445,20	0	0,00	-318,72	-303,03	-49801,67	-56 748,23	6
GT0558521H	SCEVIA Rempl. EXTINGCTEURS non conformes et complément de protection	01/10/2019	30/11/2019	30/06/2020	MRE - Maintenance-Réparation	1508,28	-1455,16	-1 659,90	0	0,00	-53,12	-50,51	-1508,28	-1 710,41	1
GT0561636Y	SCEVIA Rempl. ampli boucle détection sur portail auto.	01/10/2019		30/06/2020	MRE - Maintenance-Réparation	665,12	-1334,5	-1 522,26	0	0,00	0	0,00	-1334,5	-1 522,26	0
GT0580503M	SCEVIA Chaufferie Divers TRX de maintenance suivant préventif 2019	01/11/2019	26/12/2019	30/06/2020	MRE - Maintenance-Réparation	5038,12	-4985	-5 686,39	0	0,00	-106,24	-101,01	-5091,24	-5 787,40	2
							-74 076,19	-84 498,71	- 6 788,06	- 8 095,10	- 3 150,02	- 2 994,98	- 84 014,27	- 95 588,79	59,30

Contrat		actualisé		coeff actualisé
Fourn	1,15	R23 au 01/01	1,037	1,19255
SST	1,1	R23 au 01/01	1,037	1,1407
MO	48	R22 au 01/01	1,05	50,5056

9.2. SITUATION DU FOND DE RENOUVELLEMENT

Période	Recettes (€)	Dépenses €	Solde Saison (€)	intérêts solde précédent	Cumul
2014	27 597,82		27 597,82		27 597,82
2015	37 158,02	- 4 026,03	33 131,99	26,68	60 756,49
2016	39 282,26	- 49 531,70	- 10 249,44	- 193,80	50 313,24
2017	46 667,27	- 89 936,55	- 43 269,28	- 178,03	6 865,94
2018	60 471,74	- 51 913,57	8 558,17	- 24,92	15 399,19
2019	62 074,14	- 95 588,79	- 33 514,65	- 60,31	- 18 175,78
	273 251,25	- 290 996,65	- 17 745,40	- 430,38	

Calcul des Intérêts sur solde :

Année	J	F	M	A	M	J	Jl	A	S	O	N	D	moyenne	solde N-1	intérêts en €
2015	0,21%	0,16%	0,19%	0,25%	0,26%	0,08%	0,04%	0,02%	0,00%	-0,01%	0,00%	-0,04%	0,0967%	27 597,82	26,68
2016	-0,23%	-0,24%	-0,29%	-0,34%	-0,34%	-0,34%	-0,33%	-0,34%	-0,343%	-0,35%	-0,35%	-0,35%	-0,3190%	60 756,49	- 193,80
2017	-0,35%	-0,35%	-0,35%	-0,36%	-0,36%	-0,36%	-0,36%	-0,36%	-0,36%	-0,35%	-0,35%	-0,34%	-0,3538%	50 313,24	- 178,03
2018	-0,36%	-0,37%	-0,36%	-0,37%	-0,36%	-0,36%	-0,36%	-0,36%	-0,36%	-0,37%	-0,36%	-0,36%	-0,3629%	6 865,94	- 24,92
2019	-0,37%	-0,37%	-0,37%	-0,37%	-0,37%	-0,36%	-0,37%	-0,36%	-0,40%	-0,46%	-0,45%	-0,46%	-0,3917%	15 399,19	- 60,31

10. BILAN COMMERCIAL

10.1. ÉVOLUTION DES ABONNEMENTS

Nous n'avons pas raccordé de nouvelles sous-stations en 2019.

10.2. COMMUNICATION

Les quatre ruches qui ont été installées dans l'enceinte de la chaufferie produisent une qualité de miel exceptionnelle.



Le réseau de SCEVIA a de nouveau obtenu le label écoréseau en 2019.

Nous avons obtenu le label



Critère environnemental : une chaleur distribuée issue pour + de 50 % des énergies renouvelables et de récupération

Critère économique : une facture globale de chauffage pour l'utilisateur final inférieure à la solution de référence

Critère social : une démarche renforcée pour informer, associer, voire impliquer les abonnés et usagers

scévia

COMPTE-RENDU
FINANCIER



1. COMPTE DE RÉSULTAT

SCEVIA				
RESULTAT ANALYTIQUE	2019	2018	Ecart	Ecart en %
VENTES R1	904 825,93	900 776,37	4 049,56	0,4%
VENTES R2	1 216 078,73	1 188 328,66	27 750,07	2,3%
CUT OFF	10 086,23	-136 646,30	146 732,53	-107,4%
DRC - ETALEMENT	6 893,45	0,00		
QP SUBVENTION INVEST	0,00	97 026,24	-97 026,24	-100,0%
TOTAL PRODUITS (€ HT)	2 137 884,34	2 049 484,97	88 399,37	4,3%
Bois	487 243,94	466 440,93	20 803,01	4,5%
Gaz	385 763,38	379 877,48	5 885,90	1,5%
Chaleur cogénération	110 479,04	119 152,91	-8 673,87	-7,3%
Débours P1	983 486,36	965 471,32	18 015,04	1,9%
FRAIS DE PERSONNEL	88 944,66	97 960,08	-9 015,42	-9,2%
EAU & PDTS DE TRAITEMENTS EAU	2 616,87	1 604,14	1 012,73	63,1%
ELECTRICITE	36 496,01	34 338,67	2 157,34	6,3%
FOURNITURES	1 544,28	1 549,41	-5,13	-0,3%
SOUS-TRAITANCE	73 757,22	59 568,28	14 188,94	23,8%
IMPOTS ET TAXES	39 782,92	36 826,00	2 956,92	8,0%
REDEVANCE	24 281,75	29 674,55	-5 392,80	-18,2%
AUTRES FRAIS FIN. & SCES BANCAIRES	119 588,50	145 954,07	-26 365,57	-18,1%
CONSEIL EXTERIEUR & FRAIS D'ACTES DIVERS	83,95	115,28	-31,33	-27,2%
COMMISSAIRES AUX COMPTES	15 100,14	6 924,29	8 175,85	118,1%
ASSURANCE	3 994,00	5 379,00	-1 385,00	-25,7%
FRAIS DE GESTION	154 644,48	151 232,36	3 412,12	2,3%
PRCI	364 873,41	391 342,68	-26 469,27	-6,8%
SINISTRE ET PROVISION	21 625,00	2 997,00	18 628,00	621,6%
DOTATION PROVISION GT	-36 123,00	-15 242,00	-20 881,00	137,0%
Débours P2	911 210,19	950 223,81	-39 013,62	-4,1%
P3 SERVICES EXT	84 498,71	16 467,15	68 031,56	413,1%
P3 FOURNITURES	8 095,10	27 268,25	-19 173,15	-70,3%
P3 MO	2 994,98	2 218,44	776,54	35,0%
Débours P3	95 588,79	45 953,84	49 634,95	108,0%
TOTAL DEBOURS (€ HT)	1 990 285,34	1 961 648,97	28 636,37	1,5%
RESULTAT AVANT IMPOT (€ HT)	147 599,00	87 836,00	59 763,00	68,0%
IMPOT SUR LES SOCIETES	49 199,67	0,00	49 199,67	0,00
RESULTAT APRES IMPOT (€ HT)	98 399,33	87 836,00	10 563,33	12,0%

Précisions sur la montant SINISTRE ET PROVISION de 21 625,00 € :

- ▶ 7 983 € de provisions concernant le sinistre/dégât des eaux en chaufferie avec changement de vannes.
- ▶ 13 642 € concernant la mini crèche, suite à fuites sur échangeur.

2. DESCRIPTIONS DES PRODUITS

2.1. PRODUITS D'EXPLOITATION

RESULTAT ANALYTIQUE	2019	2018	Ecart	Ecart en %
VENTES R1	904 825,93	900 776,37	4 049,56	0,4%
VENTES R2	1 216 078,73	1 188 328,66	27 750,07	2,3%
CUT OFF	10 086,23	-136 646,30	146 732,53	-107,4%
DRC - ETALEMENT	6 893,45	0,00		
QP SUBVENTION INVEST	0,00	97 026,24	-97 026,24	-100,0%
TOTAL PRODUITS	2 137 884,34	2 049 484,97	88 399,37	4,3%

Les produits d'exploitation ont progressé de 88 399,37 euros HT. Ce qui représente une hausse de 4,3 %.

2.2. CUT OFF

	R1	R2	R23	R24	Total	Cut Off
EXTOURNE PAR 2018	- 218 178,00	- 51 669,49	- 5 133,70	- 43 862,96	- 318 844,15	
FACTURES 2018 COMPTA 2019	225 041,93	56 495,88	5 627,26	47 992,59	335 157,66	16 313,51
FACTURATION 2019	904 825,93	627 567,42	62 074,14	526 437,17	2 120 904,66	
PAR 2019	149 391,84	53 484,58	5 245,49	44 071,79	252 193,70	
FACTURATION 2019 COMPTA 2020	- 155 619,16	- 53 484,54	- 5 245,49	- 44 071,79	- 258 420,98	- 6 227,28
Total	905 462,54	632 393,85	62 567,70	530 566,80	2 130 990,89	10 086,23

2.3. AUTRES PRODUITS

En 2018, nous avons un produit lié à la quote part de subventions de 97 026,24 €. Cette année nous comptons un montant de 6 893,45€ de DRC.

2.4. VENTES DE L'EXERCICE PAR POSTES

SCEVIA	FACTURATION PAR POSTE ET SOUS STATION							2019	2018
	SOUS STATION	M Wh	P rix	R1	R21	R22	R23	R24	TOTAL
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 01 - FONSA LA 1 A5	945,12	35,10	33 177,76	2 519,28	19 834,90	2 211,10	18 751,88	76 494,92	77 536,54
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 02 - FONSA LA 1 B3	1303,65	35,18	45 862,42	3 282,89	25 847,03	2 881,31	24 435,74	102 309,39	104 598,34
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 03 - FONSA LA 1 C4	1 105,63	35,14	38 852,54	2 985,93	23 508,98	2 620,67	22 225,35	90 193,47	89 544,33
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 04 - FONSA LA 1 C6	966,47	35,06	33 883,45	2 799,92	22 044,49	2 457,42	20 840,82	82 026,10	82 362,20
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 05 - FONSA LA 1 N4	1 157,89	35,08	40 618,42	3 322,05	26 155,35	2 915,68	24 727,22	97 738,72	99 473,30
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 06 - FONSA LA 1 J4	865,50	35,14	30 416,74	2 891,29	22 763,89	2 537,61	21 520,94	80 130,47	81 479,86
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 07 - FONSA LA 1 M1	1 417,71	35,13	49 802,45	4 555,58	35 867,25	3 998,31	33 908,84	128 132,43	128 849,78
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 08 - FONSA LA 1 M3	1 127,67	35,17	39 654,72	3 517,85	27 696,92	3 087,52	26 184,62	100 141,63	103 212,62
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 09 - FONSA LA 2A	1 145,33	35,12	40 228,78	2 212,52	17 419,77	1 941,88	16 468,62	78 271,57	77 924,04
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 10 - FONSA LA 2B	1 123,40	35,15	39 492,84	2 437,69	19 192,58	2 139,50	18 144,63	81 407,24	81 744,30
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 11 - FONSA LA 3	1 600,21	35,14	56 225,22	3 632,06	28 596,17	3 187,77	27 034,77	118 675,99	119 649,44
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 12 - GS MA SSEN ET PASTEUR	646,05	35,25	22 772,06	1 510,91	11 895,80	1 326,09	11 246,27	48 751,13	51 816,69
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 13 - MINI CRECHE FONSA LA	23,12	35,22	814,27	45,69	359,70	40,10	340,06	1 599,82	1 554,68
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 14 - CENTRE SPORTIF BOULOCH E	429,92	35,17	15 119,64	2 274,53	17 907,93	1 996,29	16 930,13	54 228,52	55 266,43
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 15 - CENTRE SPORTIF COUBERTIN	92,99	35,25	3 278,02	306,75	2 415,13	269,23	2 283,26	8 552,39	7 848,65
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 16 - GS VILLON	152,97	35,34	5 406,70	336,12	2 646,37	295,01	2 501,87	11 186,07	10 923,80
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 17 - CENTRE DE LOISIRS PABLO NERUDA	613,17	35,20	21 583,82	1 455,44	11 459,02	1 277,40	10 833,34	46 609,02	44 392,74
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 18 - FONSA LA CENTRE SOCIAL	7101	35,29	2 505,60	176,22	1 387,42	154,66	1 311,66	5 535,56	5 507,92
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 19 - BA TIMENT ENCRIER	25,88	35,39	915,97	62,00	488,17	54,42	461,51	1 982,07	1 990,31
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 20 - COMPLEXE SPORTIF	6104	34,87	2 128,36	476,44	3 751,16	418,16	3 546,34	10 320,46	10 479,02
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 21 - STADE A PAUZE	89,87	35,30	3 172,35	411,18	3 237,30	360,88	3 060,54	10 242,25	9 465,04
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 22 - COLLEGE JEAN ROSTANG	3 18,99	35,18	11 221,12	796,25	6 269,06	698,85	5 926,76	24 912,04	24 018,88
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 23 - A SSO CIATION SCOLA IRE SA I NTE-MARIE LA GRAND'GRANG	1 186,33	35,50	42 114,88	3 005,51	23 663,14	2 637,86	22 371,09	93 792,48	91 432,20
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 24 - EHPAD LES CHARMILLES	787,00	37,89	29 821,29	2 254,95	17 753,78	1 979,11	16 784,39	68 593,52	70 240,62
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 25 - EHPAD ANTOINE PINAY	1 241,10	35,03	43 473,65	3 276,36	25 795,65	2 875,58	24 387,16	99 808,40	101 172,32
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 26 - CHARMILLES 1	964,35	35,06	33 811,74	2 369,16	18 653,03	2 079,35	17 634,54	74 547,82	75 175,74
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 29 - COLLEGE ENNEMOND RICHARD	650,89	35,14	22 870,71	1 824,19	14 362,32	1 601,04	13 578,11	54 236,37	54 161,24
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 31 - NOUVEAUX VESTIAIRES	19,71	35,47	699,33	195,80	1 541,57	171,85	1 457,40	4 065,95	4 182,75
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 32 - CLUB HOUSE ANTOINE PAUZE	29,16	35,53	1 035,91	130,53	1 027,72	114,57	971,60	3 280,33	2 655,79
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 33 - M. DES SPORTS	8101	35,25	2 855,70	522,13	4 110,86	458,26	3 886,40	11 833,35	11 797,24
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 34 - GYMNAS E ENNEMOND RICHARD	230,95	35,10	8 107,10	1 027,94	8 093,26	902,20	7 651,35	25 781,85	12 003,44
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 35 - SALLE EVOLUTION COLLEGE ENNEMOND RICHARD	48,36	35,46	1 714,91	326,33	2 569,29	286,41	2 429,00	7 325,94	3 962,31
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 36 - GPH CROIX BERTHAUD SAINT MARTIN	1 864,93	35,01	65 287,57	5 169,08	40 697,51	4 536,77	38 475,36	154 166,29	156 415,53
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 37 - CROIX BERTHAUD TRIENNAL	3 290,58	35,22	115 899,89	8 615,14	67 829,19	7 561,28	64 125,60	264 031,10	236 266,94
TOTAL	25 677,95	35,24	904 825,93	70 725,71	556 841,71	62 074,14	526 437,17	2 120 904,66	2 089 105,03

	R1	R2	R23	R24	Total	Cut Off
EXTOURNE PAR 2018	- 218 178,00	- 51 669,49	- 5 133,70	- 43 862,96	- 318 844,15	
FACTURES 2018 COMPTA 2019	225 041,93	56 495,88	5 627,26	47 992,59	335 157,66	16 313,51
FACTURATION 2019	904 825,93	627 567,42	62 074,14	526 437,17	2 120 904,66	
PAR 2019	149 391,84	53 484,58	5 245,49	44 071,79	252 193,70	
FACTURATION 2019 COMPTA 2020	- 155 619,16	- 53 484,54	- 5 245,49	- 44 071,79	- 258 420,98	6 227,28
Total	905 462,54	632 393,85	62 567,70	530 566,80	2 130 990,89	10 086,23

2.5. QUANTITÉS FACTURÉES PAR MOIS

SCEVIA	Quantités facturées par mois												2019	2018
	SOUS STATION	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 01 - FONSA LA 1 A5	155,81	143,79	102,80	86,10	80,94	21,17	10,21	9,47	10,10	42,63	107,16	945,12	1 715,30	959,90
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 02 - FONSA LA 1 B3	228,55	214,85	143,90	123,21	103,59	25,47	15,77	14,65	16,22	46,49	140,69	1 303,65	2 377,04	1 350,10
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 03 - FONSA LA 1 C4	182,34	175,96	123,30	108,40	90,29	24,47	10,07	9,11	10,14	45,29	115,51	1 105,63	2 000,51	1 071,60
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 04 - FONSA LA 1 C6	152,53	148,37	101,50	85,76	68,86	20,41	15,05	14,58	15,99	38,47	118,16	966,47	1 746,16	962,10
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 05 - FONSA LA 1 N4	188,85	177,75	127,50	110,85	93,25	27,10	22,16	20,32	20,66	46,66	125,73	1 157,89	2 118,72	1 188,40
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 06 - FONSA LA 1 J4	148,16	137,34	90,20	76,10	63,60	14,73	8,58	8,25	9,42	31,16	105,65	865,50	1 558,68	894,90
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 07 - FONSA LA 1 M1	235,53	223,87	153,70	129,35	112,39	24,99	15,16	14,28	16,14	54,04	172,41	1 417,71	2 569,57	1 421,50
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 08 - FONSA LA 1 M3	200,60	177,10	123,50	101,37	87,10	21,89	12,41	11,89	13,48	41,72	130,40	1 127,67	2 049,13	1 200,90
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 09 - FONSA LA 2A	173,86	187,74	135,90	114,87	96,15	18,24	8,95	8,22	10,30	47,58	133,22	1 145,33	2 080,36	1 112,90
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 10 - FONSA LA 2B	186,90	181,10	129,40	109,22	89,98	19,49	10,52	10,74	12,98	41,34	128,22	1 123,40	2 043,29	1 114,30
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 11 - FONSA LA 3	271,30	258,30	173,80	143,71	121,21	32,45	22,44	19,89	21,11	63,25	180,70	1 600,21	2 908,36	1 597,30
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 12 - GS MASSENET PASTEUR	107,90	114,00	83,70	73,81	47,60	2,93	0,17	6,02	4,34	22,52	72,98	646,05	1 182,02	720,70
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 13 - MINI CRECHE FONSA LA	3,90	3,70	3,54	2,16	0,92	0,39	0,00	0,00	0,20	1,00	2,03	23,12	40,96	21,50
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 14 - CENTRE SPORTIF BOULO CHE	74,90	71,10	50,10	39,34	32,50	16,98	7,35	2,60	5,39	19,32	34,53	429,92	784,03	458,70
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 15 - CENTRE SPORTIF COUBERTIN	16,90	14,80	11,80	9,79	0,39	0,23	0,00	0,03	0,00	2,51	13,35	92,99	162,79	72,80
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 16 - GS VILLON	29,10	28,00	18,70	13,38	10,13	0,17	0,00	0,00	0,00	4,24	17,66	152,97	274,35	144,30
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 17 - CENTRE DE LOISIRS PABLO NERUDA	99,60	94,90	76,90	66,79	59,67	0,00	0,00	0,00	0,00	18,50	79,02	613,17	1 108,55	543,20
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 18 - FONSA LA CENTRE SOCIAL	13,40	11,60	8,10	6,52	5,60	0,48	0,00	0,00	0,00	1,80	7,86	71,01	126,37	69,60
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 19 - BATIMENT ENCRIER	5,20	4,80	2,90	2,41	1,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,38	2,67	25,88	46,03	26,00
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 20 - COMPLEXE SPORTIF	9,00	8,40	5,90	5,72	4,40	3,14	1,54	3,47	2,33	2,89	2,95	61,04	110,78	65,60
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 21 - STA DE A PAUZE	15,70	16,40	14,70	6,50	8,20	0,00	0,10	0,10	2,03	3,71	7,78	89,87	165,09	68,10
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 22 - COLLEGE JEAN ROSTANG	49,00	53,00	40,30	35,44	32,39	5,47	0,00	6,67	3,51	4,15	33,57	318,99	582,49	290,50
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 23 - ASSOCIATION SCOLA IRE SA I NTE-MARIE LA GRAND'GRANGE	256,63	197,68	210,95	117,50	94,28	1,18	0,00	0,00	0,00	0,00	109,69	1 186,33	2 174,23	1 120,38
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 24 - EHPAD LES CHARMILLES	122,20	121,00	93,60	78,00	71,20	14,00	6,40	5,10	6,00	35,70	88,10	787,00	1 428,30	800,00
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 25 - EHPAD ANTOINE PINAY	185,50	196,30	137,40	107,20	95,90	31,50	26,80	24,00	23,80	54,80	140,00	1 241,10	2 264,30	1 253,10
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 26 - CHARMILLES 1	139,68	157,22	105,18	91,70	80,31	31,16	8,03	10,10	10,48	48,74	110,86	964,35	1 757,81	962,64
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 29 - COLLEGE ENNEMOND RICHARD	101,18	104,68	78,54	64,97	63,13	16,82	0,00	0,00	0,00	43,01	70,45	650,89	1 193,66	642,35
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 31 - NOUVEAUX VESTIAIRES	4,45	5,28	1,19	1,44	0,12	0,09	0,09	0,00	0,00	2,50	2,14	19,71	37,01	23,67
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 32 - CLUB HOUSE ANTOINE PAUZE	6,09	5,29	7,95	0,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,78	3,16	29,16	52,46	12,09
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 33 - M. DES SPORTS	14,10	13,90	10,10	7,42	6,52	0,00	0,00	0,00	0,00	3,79	9,45	81,01	146,29	80,80
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 34 - GYMNA SE ENNEMOND RICHARD	36,85	41,85	18,94	19,79	11,95	7,82	0,01	0,00	4,98	15,60	29,23	230,95	417,97	67,70
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 35 - SALLE EV OLUTION COLLEGE ENNEMOND RICHARD	9,76	8,96	7,71	0,00	3,17	0,35	0,00	0,00	0,00	0,04	5,29	48,36	83,63	12,35
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 36 - GHP CROIX BERTHAUD SA I NTE MARTIN	274,49	271,68	211,51	180,76	166,58	50,23	32,49	29,59	33,32	90,83	206,17	1 864,93	3 412,58	1 943,39
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 37 - CROIX BERTHAUD TRIENNAL	601,27	558,69	411,24	351,54	333,77	84,81	59,01	52,91	60,72	137,02	258,24	3 290,58	6 199,80	2 713,90
TOTAL	4 301,22	4 129,40	3 016,45	2 471,15	2 137,88	518,17	293,31	281,98	313,65	1 012,46	2 765,03	25 677,95	46 918,63	24 987,26

2.6. ÉVOLUTION DES TARIFS

SCEVIA	Evolution MWh R1 b	
Base bois = 29,74 €	2019	coeff actualisation
Janvier	30,534	1,0267
Février	30,534	1,0267
Mars	30,534	1,0267
Avril	30,897	1,0389
Mai	30,897	1,0389
Juin	30,897	1,0389
Juillet	30,626	1,0298
Août	30,626	1,0298
Septembre	30,626	1,0298
Octobre	30,017	1,0093
Novembre	30,017	1,0093
Décembre	30,017	1,0093

SCEVIA	Evolution MWh R1 c	
Base Cogé = 15,51 €	2019	coeff actualisation
Janvier	22,696	1,4633
Février	21,381	1,3785
Mars	18,984	1,224
Avril	17,311	1,1161
Mai	16,748	1,0798
Juin	15,699	1,0122
Juillet	14,113	0,9099
Août	14,268	0,9199
Septembre	14,386	0,9275
Octobre	15,535	1,0016
Novembre	17,247	1,112
Décembre	17,351	1,1187

SCEVIA	Evolution MWh R1 g	
Base gaz = 38,51 €	2019	coeff actualisation
Janvier	56,352	1,4633
Février	53,086	1,3785
Mars	47,136	1,224
Avril	42,981	1,1161
Mai	41,583	1,0798
Juin	38,980	1,0122
Juillet	35,040	0,9099
Août	35,425	0,9199
Septembre	35,718	0,9275
Octobre	38,572	1,0016
Novembre	42,823	1,112
Décembre	43,081	1,1187

SCEVIA	Evolution MWh R1 T	
Base Taxes = 5,69 €	2019	coeff actualisation
Janvier	11,078	1,947
Février	11,078	1,947
Mars	11,078	1,947
Avril	11,078	1,947
Mai	11,078	1,947
Juin	11,078	1,947
Juillet	11,078	1,947
Août	11,078	1,947
Septembre	11,078	1,947
Octobre	11,078	1,947
Novembre	11,078	1,947
Décembre	11,078	1,947

SCEVIA	Evolution R21	
Base = 3,03	2019	coeff actualisation
Janvier	3,137	1,0354
Février	3,140	1,0364
Mars	3,140	1,0364
Avril	3,140	1,0364
Mai	3,140	1,0364
Juin	3,140	1,0364
Juillet	3,324	1,097
Août	3,324	1,097
Septembre	3,361	1,1091
Octobre	3,361	1,1091
Novembre	3,361	1,1091
Décembre	3,263	1,077

SCEVIA	Evolution R22	
Base =24,25	2019	coeff actualisation
Janvier	25,516	1,0522
Février	25,477	1,0506
Mars	25,492	1,0512
Avril	25,637	1,0572
Mai	25,637	1,0572
Juin	25,649	1,0577
Juillet	25,763	1,0624
Août	25,739	1,0614
Septembre	25,763	1,0624
Octobre	25,877	1,0671
Novembre	25,875	1,067
Décembre	25,693	1,0595

SCEVIA	Evolution R23	
Base = 2,74	2019	coeff actualisation
Janvier	2,841	1,037
Février	2,841	1,037
Mars	2,837	1,0353
Avril	2,850	1,0403
Mai	2,862	1,0444
Juin	2,859	1,0436
Juillet	2,864	1,0452
Août	2,871	1,0477
Septembre	2,882	1,0518
Octobre	2,882	1,0518
Novembre	2,889	1,0543
Décembre	2,864	1,0453

SCEVIA	Evolution R24	
Base = 24,29	2019	
Janvier	24,290	
Février	24,290	
Mars	24,290	
Avril	24,290	
Mai	24,290	
Juin	24,290	
Juillet	24,290	
Août	24,290	
Septembre	24,290	
Octobre	24,290	
Novembre	24,290	
Décembre	24,290	

L'évolution des incidences incluse dans les formules de révision est jointe **Annexe 4**.

3. DESCRIPTION DES CHARGES

3.1. ÉNERGIES PRIMAIRES

SCEVIA		2019		2018			
ENERGIE PRIMAIRE		Quantité	Montant	Quantité	Montant		
BOIS		Tonnes	€	Tonnes	€		
	Janvier	1 143,95	79 367,25	1 147,80	78 257,00		
	Février	855,00	60 320,25	936,80	63 945,97		
	Mars	931,55	65 935,11	976,25	66 541,20		
	Avril	721,60	51 125,36	474,90	32 383,43		
	Mai	655,60	48 461,95	390,10	29 850,45		
	Juin	167,00	12 344,64	139,65	10 719,53		
	Juillet			155,10	11 902,37		
	Août			144,55	10 867,27		
	Septembre			125,35	9 431,33		
	Octobre	430,80	30 672,96	417,75	29 551,64		
	Novembre	651,25	45 294,44	883,90	62 023,26		
	Décembre	444,55	30 935,37	1 021,25	71 405,80		
	Cut Off		23 487,53		-44 438,34		
	intéressement		39 299,08		34 000,02		
		6 001,30	487 243,94	6 813,40	466 440,93		
Gaz		MWh	€	MWh	€		
	Janvier	1 729,57	71 094,15	764,49	35 548,88		
	Février	1 692,98	67 875,42	1 875,29	69 027,34		
	Mars	396,58	19 602,86	1 361,02	51 406,37		
	Avril	886,79	31 143,48	1 030,30	40 772,67		
	Mai	313,96	15 813,74	635,10	25 336,43		
	Juin	2,88	7 175,61	261,84	15 437,68		
	Juillet	307,30	14 996,65	207,34	13 782,00		
	Août	183,54	12 010,73	187,98	13 680,38		
	Septembre	405,60	18 121,79	204,64	14 749,38		
	Octobre	364,85	17 565,69	886,12	43 700,32		
	Novembre	1 105,83	40 234,43	493,16	26 210,07		
	Décembre	1 539,34	53 847,37	790,55	36 397,93		
	Location GRDF		1 315,96		4 762,41		
	Cut off		14 965,50		-10 934,38		
		8 929,22	385 763,38	8 697,82	379 877,48		
Chaleur	Cogeneration	Croix					
Berthaud			MWh	€	MWh		
					€		
			Janvier	1 415,64	22 890,90	1 076,02	17 173,27
			Février	1 566,58	24 360,32	1 357,00	19 215,12
			Mars	1 420,34	20 481,30	1 540,20	22 390,25
			Avril	464,92	6 188,08	405,60	5 948,13
			Mai				
			Juin				
			Juillet				
			Août				
			Septembre				
			Octobre			0,72	12,95
			Novembre	972,60	13 183,60	1 108,48	18 711,14
			Décembre	1 409,62	19 177,88	2 100,56	34 480,69
			cut off		4 196,96		1 221,36
				7 249,70	110 479,04	7 588,58	119 152,91
TOTAL					983 486,36		965 471,32

Prix moyen de la biomasse en 2019 sans prise en compte du Cut Off et intéressement:

70,73 €HT/tonne, soit + 1,1 % par rapport à 2018 (69,99 €HT/Tonne)

Prix moyen du prix du gaz en 2019 avec la prise en compte des Cut Off :

43,20 €HT/MWh, soit -1,1 % par rapport à 2018 (43,67 €/MWh)

Prix moyen de la chaleur cogénérée en 2019 avec la prise en compte des Cut Off :

15,24 €HT/MWh soit - 2,95 % par rapport à 2018 (15,70 €HT/MWh)

- ▶ Evolution de -11,9 % de consommation de tonnes de bois.
- ▶ Evolution de + 2,7 % de consommation de MWh gaz.
- ▶ Evolution de -4,5 % de consommation de MWh cogénération.

Le bilan des approvisionnements en biomasse est joint en **Annexe 5**.

3.2. ELECTRICITÉ FORCE MOTRICE

SCEVIA		2019	
Date de facture	Numéro de facture	Montant €	
05/02/2019	18	6 340,10	
02/03/2019	68	5 046,87	
25/03/2019	03	16,75	
02/04/2019	67	4 455,02	
02/05/2019	53	2 434,57	
02/06/2019	73	2 366,82	
02/07/2019	77	1 352,04	
09/07/2019	57	1 746,00	
26/07/2019	92	-1,48	
02/08/2019	23	1 196,02	
09/08/2019	80	212,42	
03/09/2019	53	1 052,93	
10/09/2019	20	191,41	
02/10/2019	94	1 123,83	
09/10/2019	48	267,52	
02/11/2019	98	1 923,87	
09/11/2019	04	511,59	
03/12/2019	67	4 471,55	
10/12/2019	94	161,26	
Cut off		1 626,92	
Total		36 496,01	

En 2018, le montant total était de 24 445,52 € HT ;

3.3. MAIN D'OEUVRE

SCEVIA	2019		2018	
MAIN D'ŒUVRE	Heures	Montant (€)	Heures	Montant (€)
Janvier	319,51	16 972,37	256,89	13 568,93
Février				
Mars	72,98	3 876,70	125,62	6 635,25
Avril	110,67	5 878,79	195,14	10 307,30
Mai	52,62	2 795,17	166,00	8 877,48
Juin	243,81	12 951,19	57,81	3 108,20
Juillet	237,93	12 638,84	282,33	14 912,67
Août	54,97	2 920,01	165,01	8 756,84
Septembre	166,38	8 838,11	81,82	4 321,73
Octobre	238,82	12 686,12	184,67	9 754,27
Novembre	130,93	6 955,00	172,33	9 102,47
Décembre	45,79	2 432,36	163,10	8 614,94
TOTAL	1 674,41	88 944,66	1 850,72	97 960,08

3.4. EAU ET PRODUITS DE TRAITEMENT

SCEVIA	2019	2018
EAU & PDTS TRAITEMENTS	Montant (€)	Montant (€)
ACHAT D'EAU	0,00	938,34
PRODUITS TRAITEMENT EAU	2 616,87	665,80
TOTAL	2 616,87	1 604,14

3.5. FOURNITURES

SCEVIA				2019
Type de dépense	N° pièce AP	Nom du fournisseur	Date	Montant (€)
ACHATS FOURN. & PETIT EQUIP.	REFAC0116600	DALKIA	DEC-19	507,40
<i>Sous-total</i>				507,40
ACHAT MAT. & PIECES DETACHEES	966645734	REXEL FRANCE	AVR-19	135,59
ACHAT MAT. & PIECES DETACHEES	DRA/52296	ARI ARMATUREN FRANCE	JUN-19	111,00
ACHAT MAT. & PIECES DETACHEES	REFAC0109407	DALKIA	JAN-19	111,00
ACHAT MAT. & PIECES DETACHEES		CAP	DEC-19	106,29
<i>Sous-total</i>				463,88
ACHAT MAT. & CONSOM. DIVERS		Annulation CAP	JAN-19	-395,56
ACHAT MAT. & CONSOM. DIVERS	14053099	SALAMANDER GROUP	JAN-19	217,00
ACHAT MAT. & CONSOM. DIVERS	213666	CETIB	JAN-19	166,56
ACHAT MAT. & CONSOM. DIVERS	FA074575	ODYSSEE ENVIRONNEMENT	JUL-19	585,00
<i>Sous-total</i>				573,00
TOTAL				1 544,28

3.6. SOUS-TRAITANCE

	2019	2018	écart
SOUS TRAITANCE	Montant (€)	Montant (€)	
RAMONAGE	9 506,83	6 289,84	51,1%
TELESURVEILLANCE	1 127,65	3 198,10	-64,7%
LOCATIONS	330,20	0,00	
CONTRAT EXPLOITATION CHAUFFAGE	884,35	-1 434,42	-161,7%
CONTROLES REGLEMENTAIRES	11 370,82	3 185,08	257,0%
MULTI SERVICES	3 397,86	3 577,25	-5,0%
ENTRETIENS COMPTEURS	5 032,59	3 457,50	45,6%
EVACUATION CENDRES	20 272,76	29 805,18	-32,0%
PROPRETE ASSAINISSEMENT	110,00	876,90	-87,5%
AUTRES SOUS TRAITANCE	21 724,16	10 612,85	104,7%
TOTAL	73 757,22	59 568,28	23,8%

Le détail est fourni ci-après.

SCEVIA				2019
Type de dépense	N° pièce AP	Nom du fournisseur	Date	Montant (€)
RAMONAGE	FC10192	SAS LE HERISSON DU VELAY	JUL-19	2 083,33
RAMONAGE	FC10721	SAS LE HERISSON DU VELAY	NOV-19	173,50
RAMONAGE	FC9808	SAS LE HERISSON DU VELAY	MAR-19	1 900,00
RAMONAGE	FC9938	SAS LE HERISSON DU VELAY	AVR-19	2 500,00
RAMONAGE	FC9987	SAS LE HERISSON DU VELAY	MAI-19	900,00
RAMONAGE		CAP	DEC-19	1 950,00
<i>Sous-total</i>				9 506,83
TELESURVEILLANCE	REFAC0109686	DALKIA	JAN-19	33,94
TELESURVEILLANCE	REFAC0109983	DALKIA	FEV-19	100,00
TELESURVEILLANCE	REFAC0112383	DALKIA	JUN-19	993,71
<i>Sous-total</i>				1 127,65
CONTRAT EXPLOITATION CHAUFFAGE		annulation CAP	JAN-19	-884,35
CONTRAT EXPLOITATION CHAUFFAGE	FA067966	ODYSSEE ENVIRONNEMENT	JAN-19	884,35
CONTRAT EXPLOITATION CHAUFFAGE	FA076925	ODYSSEE ENVIRONNEMENT	OCT-19	884,35
<i>Sous-total</i>				884,35
CONTROLES REGLEMENTAIRES	218310694	APAVE SUDEUROPE SAS	JAN-19	395,00
CONTROLES REGLEMENTAIRES	218310695	APAVE SUDEUROPE SAS	JAN-19	395,00
CONTROLES REGLEMENTAIRES	219031548	APAVE SUDEUROPE SAS	FEV-19	392,18
CONTROLES REGLEMENTAIRES	219276500	APAVE SUDEUROPE SAS	DEC-19	743,08
CONTROLES REGLEMENTAIRES	FC190709247	DESAUTEL	SEP-19	356,80
CONTROLES REGLEMENTAIRES		CAP	DEC-19	9 088,76
<i>Sous-total</i>				11 370,82
LOCATIONS	FA037886	UTAH HYDRAULIQUE	JUN-19	330,20
<i>Sous-total</i>				330,20
MULTISERVICES		Annul CAP	JAN-19	-2 010,79
MULTISERVICES	14067484	SALAMANDER GROUP	JUL-19	571,60
MULTISERVICES	F4812903	TERIDEAL TARVEL	JAN-19	343,69
MULTISERVICES	F4902432	TARVEL SAS	JUN-19	354,78
MULTISERVICES	F4905019	TERIDEAL TARVEL	JUL-19	354,79
MULTISERVICES	F4908896	TERIDEAL TARVEL	SEP-19	354,79
MULTISERVICES	F4914520	TERIDEAL TARVEL	DEC-19	375,38
MULTISERVICES	FS1910925	SSI SERVICE	SEP-19	1 074,62
MULTISERVICES		CAP	DEC-19	1 979,00
<i>Sous-total</i>				3 397,86
PROPRETE/ASSAINISSEMENT	STE00137657	ONYX AUVERGNE RHONE ALPES	AVR-19	110,00
<i>Sous-total</i>				110,00
AUTRES S/TRAITANCE	14067485	SALAMANDER GROUP	JUL-19	338,99
AUTRES S/TRAITANCE	69900/38590032	SMAC SECTEUR FLANDRE LITTORAL	SEP-19	1 546,35
AUTRES S/TRAITANCE	F1810344	DALKIA AIR SOLUTIONS	MAI-19	0,00
AUTRES S/TRAITANCE	F1904329	DALKIA AIR SOLUTIONS	MAI-19	1 157,66
AUTRES S/TRAITANCE	F1906102	DALKIA AIR SOLUTIONS	JUN-19	450,00
AUTRES S/TRAITANCE	F1910351	DALKIA AIR SOLUTIONS	DEC-19	397,04
AUTRES S/TRAITANCE	F1910352	DALKIA AIR SOLUTIONS	DEC-19	1 992,90
AUTRES S/TRAITANCE	F1910359	DALKIA AIR SOLUTIONS	NOV-19	1 186,24
AUTRES S/TRAITANCE	F4913306	TERIDEAL TARVEL	DEC-19	1 700,00
AUTRES S/TRAITANCE	FA00001346	SMEI	SEP-19	5 000,00
AUTRES S/TRAITANCE	FA039064	UTAH HYDRAULIQUE	NOV-19	5 230,00
AUTRES S/TRAITANCE		CAP	DEC-19	-89,94
<i>Sous-total</i>				18 909,24
ENTRETIEN COMPTEURS	203282539	DIEHL METERING	FEV-19	4 610,00
ENTRETIEN COMPTEURS		CAP	DEC-19	422,59
<i>Sous-total</i>				5 032,59
CENDRES		Annul CAP	JAN-19	-311,70
CENDRES	181202147	SEDE ENVIRONNEMENT	JAN-19	1 771,62
CENDRES	190100318	SEDE ENVIRONNEMENT	JAN-19	2 538,18
CENDRES	19010038	SARPI LA TALAUDIÈRE	FEV-19	1 536,50
CENDRES	190100401	SEDE ENVIRONNEMENT	JAN-19	1 072,80
CENDRES	190201065	SEDE ENVIRONNEMENT	JUN-19	3 310,22
CENDRES	190301133	SEDE ENVIRONNEMENT	MAR-19	3 117,12
CENDRES	190401596	SEDE ENVIRONNEMENT	MAI-19	1 800,24
CENDRES	190500479	SEDE ENVIRONNEMENT	MAI-19	2 192,62
CENDRES	190601410	SEDE ENVIRONNEMENT	JUL-19	822,74
CENDRES	191001773	SEDE ENVIRONNEMENT	DEC-19	1 403,80
CENDRES		CAP	DEC-19	1 018,62
<i>Sous-total</i>				20 272,76
SOUS TRAITANCE INFORMATIQUE				2 000,00
<i>Sous-total</i>				2 000,00
Reclassement Dépenses P3<500 € en P2		Modification automatisme vis transfert bois chaudière 3		53,12
Reclassement Dépenses P3<500 € en P2		Rempl. servomoteur volet d'air/Brûleur n°2 Mat 5700		450,46
Reclassement Dépenses P3<500 € en P2		Rempl. servomoteur registre air secondaire chaudière bois n°2 Mat 2500		311,34
<i>Sous-total</i>				814,92
TOTAL				73 757,22

Le détail des contrôles réglementaires est joint en **Annexe 6**.

3.7. IMPOTS ET TAXES

SCEVIA	2019	2018
IMPÔTS & TAXES	Montant (€)	Montant (€)
CVAE	2 771,92	1 673,00
CFE	1 464,00	1 444,00
Taxes foncières	35 547,00	33 709,00
TOTAL	39 782,92	36 826,00

3.8. REDEVANCE DUE À LA VILLE

SCEVIA			2019	2018
REDEVANCE	Base (€)	Actualisation coeff. R22	Montant (€)	Montant (€)
Droit d'occupation du terrain de la Chaufferie	6 800,00	1,06	6 800,00	6 800,00
Redevance de Contrôle	15 000,00	1,06	15 892,50	15 562,50
R.O.D.P	1 500,00	1,06	1 589,25	1 556,25
Redevance H.T due à la ville			24 281,75	23 918,75
ECART DE PROVISION			8 437,00	
EN COMPTABILITE			32 718,75	

Ecart de provisions positif entre 2018 et 2019.

scévia

ANNEXES



ANNEXE 1 : INVENTAIRE DES BIENS

Le nouvel inventaire sera remis à l'Autorité Concédante dès sa finalisation compte tenu du développement récent.

ANNEXE 2 : RÉCAPITULATIF DES INTERVENTIONS EN CHAUFFERIE ET SOUS-STATIONS

Cahier de chaufferie :

Date	Heure	Technicien	Matériel	Défaut	Type d'intervention	Dépannage (O/N)	Cause panne	Actions	Suite à donner	Durée d'intervention	Tps d'arrêt	Tps d'interruption du service
04/01/19	18h	FM	CH2	Manque huile centrale grilles	Hydraulique	O	Manque d'huile	Appoin d'huile + relance chaudière	aucune	2h	2h	0
06/01/19	18h	FM	CH1	Niveau haut trémis filtres a manches		O	Big bag bouché	Nettoyage capteur + relance	aucune	1h	1h	0
07/01/19	6h	XB	CH1	Manque bois tremie d'intro		O	Plus de bois silo 1	Attente livraison + relance OK	aucune	4h	6h	0
19/01/19		FDC	CH1		Electrique	O	Disjonction centrale hydraulique	Réarmement	aucune	2H		0
20/01/19	6H	FDC	Chauff	T basse reseau		O	réglage	mise en manu CH4-5	reglage	2H	0h	0
26/01/19	23h	XB	CH2	Sur charge convoyeur navette	Mecanique	N	Blocage convoyeur bois	Arret chaudière cause non deblocage convoyeur. Chaudière percé arrêt jusqu'a réparation	A debloquer	1H	-	0
27/01/19	14h	xb	CH1	Disjonction centrale hydraulique pousoir	Electrique	O	Disjonction centrale hydraulique	Relance disjoncteur + relance chaudière OK	Aucune	1H	2h	0
28/01/19	22h00	XB	TGO	Synthèse defaut TGO	Electrique	O	Disjonction automate chaufferie	Remis disjoncteur + relance pompes reseau et chaudière gaz	Aucune	1h	1h30	0h30
30/01/19	21h	XB	CH1	Rotation convoyeur bois silo	Mécanique	O	Bourrage bois trémie pousoir et blocage convoyeur	Débouillage trémie et convoyeur+ relance chaudière OK	Aucune	1h30	1h30	0
05/02/19			CH2					Suite réparation chaudière N°2 relance chaudière OK				
06/02/19	5h00	XB	CH2	Manque d'eau sous foyer	Hydraulique	O	Vanne remplissage eau fermée	Réouverture vanne + relance cychaudière OK	Aucune	1h	3h	0
16/02/19	4h00	FM	CH1	Disjonction centrale hydraulique pousoir	Mecanique	O	Disjonction centrale hydraulique	Réarmement	Aucune	1h	2h	0
18/02/19	15h00	FDC	CH1	Disjonction centrale hydraulique pousoir	Mecanique	O	Disjonction centrale hydraulique	Réarmement	aucune	1h	1h	0
19/02/19	7h30	FDC	CH1	Echangeur CH percé	Hydraulique	O	Ch1 percé en att diag + rep	ramonnage + réparation	a voir			
02/03/19	18h00	FDC	CH1	Rotation convoyeur cendre humide	mecanique	O	Chaîne + tasseaux cassé	remplacement mallion chaîne + tasseau	aucune			0
06/03/19	16h20	FDC	CH1/2	Defaut général	electrique	O	PB Reseau EDF	Réarmement	aucune	1h	1h	0
07/03/19	15h00	FDC	CH1	Disjonction centrale hydraulique pousoir	Mecanique	O	Disjonction centrale hydraulique	Réarmement	aucune	1h	1h	0
10/03/19	11h20	OR	CH1	Surchauffe préchauffage	Mecanique	O	déserrage entre l'axe le servo-moteur	reprise du serrage	aucune	1h	20h	0
15/03/19	19h39	FM	CH1	Disjonction centrale hydraulique pousoir	Mecanique		Disjonction centrale hydraulique	Réarmement	a voir	1h	1h	0
19/03/19	10h30	FDC	CH1	Disjonction centrale hydraulique pousoir	electrique	N	Disjonction centrale hydraulique	Réarmement	A VOIR	1h	1h	0
20/03/19	19h15	FM	CH2	Defaut transfert bois commun	Mecanique	O	blocage chaîne convoyeur	Avant arrière convoyeur + relance chaudière N°2	aucune	1h	1h	0

Date	Heure	Technicien	Matériel	Défaut	Type d'intervention	Dépannage (O/N)	Cause panne	Actions	Suite à donner	Durée d'intervention	Tps d'arrêt	Tps d'interruption du service
22/03/19	19h	FDC	CH1	Manque d'eau		O	Dilatation Réseaux	Reprise réglage chaufferie	aucune	1h	1h	0
23/03/19	20h	FDC	CH1	Manque d'eau		O	Dilatation Réseaux	Reprise réglage chaufferie	aucune	1h	1h	0
24/03/19	7h	FDC	CH2	Bourage trémi bois	Mecanique	O	bois devant capteur	Nettoyage + Réarmement	aucune	1h	1h	0
25/03/19	23h	FDC	CH1	Disjonction centrale hydraulique pousoir	electrique	O	Disjonction centrale hydraulique	Réarmement	aucune	2h	9h	0
01/04/19	12H30	FDC	CH2	Niveau haut tremie multicyclone	General		Echangeur CH percé	Arret + travaux de bouchonnage tube	acune	8h	96h	0
03/04/19	18h30	DR	CH1	Niveau haut tremie multicyclone	General	O	big bag plein	Changement big bag	aucune	1h	12h	0
05/04/19	17h35	FDC	CH2	Defaut transfert bois commun	Mecanique	O	blocage chaine convoyeur	Avant arrière convoyeur + relance chaudière N°2	aucune	0	0	0
06/04/19	18h40	OR	CH2	Defaut transfert bois commun	Mecanique	O	blocage chaine convoyeur	Avant arrière convoyeur + relance chaudière N°2	aucune	1h	0h30	0
09/04/19	07h24	OR +FDC	CH2	Defaut transfert bois commun	Mecanique	O	blocage chaine convoyeur	Remplacement de 3 racleur teflons	Maintenan ce été	1h	1h	0
14/04/19	4h50	FDC	CH1	Niveau haut tremie filtre	general	O	cenrde mal évacué	Evacuation des cendres	Aucune	1h	4h	0
18/04/19	7H	FDC	CH2	Temperature basse fumée	hydraulique	O	Echangeur CH percé	Reprise de 2 tubes	aucune	4h	7J	0
25/04/19	8h	FDC	CH1	Niveau haut tremie filtre	general	O	filtre plein	Nettoyage+ relance	aucune	1h	0	0
27/04/19	12h	FDC	CH1	Disjonction centrale hydraulique pousoir	Mecanique	O	Disjonction	Réarmement + relance	aucune	1h	1h	0
29/04/19	8h	FDC	CH1	Niveau haut tremie filtre	general	O	filtre plein	Nettoyage+ relance	aucune	1h	0	0
01/05/19	9h	RD	CH2	Defaut transfert bois commun + PB AU	Mecanique	O	Blocage convoyeur + mauvais contact	Nettoyage+ relance	aucune	1h	2h	0
05/05/19	8h	FDC	CH1	Niveau haut tremie filtre	general	O	filtre plein	Nettoyage+ relance	aucune	1h	1h	0
06/05/19	2H	FDC	CH2	Manque bois	general	O	Manque bois	Livraison + Relance	aucune	2h	6h	0
05/06/19	8h	FDC	CH2	PRESSION BASSE	hydraulique	N	Echangeur CH percé	RAMONNAGE + REPRISE DE TUBE	aucune			
09/06/19	17H05	OR	CH1	Defaut convoyeur cendre	mecanique	O	blocage cendre	forçage + relance	aucune	1h		
19/11/19	00H00	RDA	CH1	Disjonction centrale hydraulique pousoir	mecanique	O	Disjonction	Rearmement + relance	aucune	1h	0	0
20/11/19	2H00	RDA	CH1	Defaut cendre hummide	mecanique	O	agglomeration de cendre dans benne	piquage + relance	peinture des bennes	1h	7h	0
30/11/2019	10H	FDC	CH1	Relance suite à arrêt test	general	O	test	Relance	aucune	1h	1h	0
30/11/2019	21h	FDC	CH1	Disjonction centrale hydraulique pousoir	mecanique	O	Disjonction	Rearmement + relance	aucune	1h	1h	0
01/12/2019	6h00	FDC	CH3	Disjonction VIS CENDRE	mecanique	O	ferail dans le bois	remplacement chaine , + debouchage + relance	aucune	2h	48h	0

Demandes d'interventions via le Centre de Relation Client ou Espace Client :

Code D	Libellé court	Code secteur	Code DI	Origine demande	Libellé complet Installation	Libellé court Installation	Número demande	Date Création Demande	Heure de création de la demande	Nom et prénom du contact	Titre de la demande	Message du client	Nom et prénom descripteur	Date heure début intervention	Date Heure fin intervention	Libellé Cause panne	Message à destination du client
D002RSP	SAINT CHAMOND DSP ST CHAMOND QUARTIER FONLSALA	DMCH	D002RSP-11	CRC	SAINT-CHAMOND - SST 9 - FONLSALA 2 T9	SST 9 - FONLSALA 2 T9	F20190663830	19/01/2019	16:59:47	ASTREINTE GIER PILAT HABITAT M DI CARMINE	Fuite d'eau importante	Grosse fuite en flot sur un radiateur : 10 cm d'eau dans un appartement 516 vacant au 1er étage au bâtiment du n°9 Allée bois d'ozon	DI CERBO FABIEN	19/01/19 21:10	19/01/19 23:22	Manque d'eau ou fuite	Fuite sur rad hs
D002RSP	SAINT CHAMOND DSP ST CHAMOND QUARTIER FONLSALA	DMCH	D002RSP-08	CRC	SAINT-CHAMOND - SST 6 - FONLSALA 1 J4	SST 6 - FONLSALA 1 J4	F20190737082	07/02/2019	11:27:18	GIER PILAT HABITAT Service Technique	Fuite d'eau importante	Affaire n° 215682 du 07-02-2019 DESCRIPTION fuite sur tuyau eau chaude dans l'ancien local vide ordures ; c'est ouvert Di par le gardien monsieur RASCUNA Contact : Gardien / Employée de propreté Priorité : Dans la journée Intervenant : Fournisseur - LOCALISATION Patrimoine : 01220-00022-00002 Entree - 22 BIS BD DE FONLSALA 42400 ST CHAMOND	BERNARDON XAVIER	01/03/19 10:24	01/03/19 10:24	Autre	
D002RSP	SAINT CHAMOND DSP ST CHAMOND QUARTIER FONLSALA	DMCH	D002RSP-30	CRC	SAINT-CHAMOND - SST 24 - EHPAD LES CHARMILLES	SST 24 - EHPAD LES CHARMILLES	F20191023047	12/05/2019	08:40:23	FERREIRA X/ STE HERVE THERMIQUE	Multi Service	COUPURE ELECTRIQUE AU NIVEAU DE LA REGULATION	RECHE OLIMIER	12/05/19 08:53	12/05/19 10:54	Dysfonctionnement electrique	Réarmement bobines MX centrale gaz...
D002RSP	SAINT CHAMOND DSP ST CHAMOND QUARTIER FONLSALA	DMCH	D002RSP-31	CRC	SAINT-CHAMOND - SST 25 - EHPAD A PINAY	SST 25 - EHPAD A PINAY	F20191210196	10/07/2019	12:37:14	EHPAD LES CHARMILLES MR TALJA	Alarme	ALARME GAZ Pas plus d'infos	DI CERBO FABIEN	18/07/19 13:31	18/07/19 14:22	Autre	
D002RSP	SAINT CHAMOND DSP ST CHAMOND QUARTIER FONLSALA	DMCH	D002RSP-18	CRC	SAINT-CHAMOND - SCD - SST 16 - GS F.VILLON	SCD - SST 16 - GS F.VILLON	F20191236055	23/07/2019	08:40:46	AALAMA Ferrouze	Multi Service	RELANCE LE ROBINET THERMO-STATIQUE EST CASSE. DANS LA CHAÎBRE DU FUTUR BEBE. MADAME EST DANS L ATTENTE D UN RETOUR DEPUIS LE MOIS D AVRIL.	DI CERBO FABIEN	24/07/19 10:53	24/07/19 11:32	Autre	A traiter
D002RSP	SAINT CHAMOND DSP ST CHAMOND QUARTIER FONLSALA	DMCH	D002RSP-29	CRC	SAINT-CHAMOND - SCD - SST 29 - COLLEGE E RICHARD	SCD - SST 29 - COLLEGE E. RICHARD	F20191349616	11/09/2019	16:08:27	LARDON Sarah.	Multi Service	absence d'eau chaude dans tout le gymnase	DI CERBO FABIEN	18/09/19 08:22	18/09/19 14:15	Dysfonctionnement mecanique	
D002RSP	SAINT CHAMOND DSP ST CHAMOND QUARTIER FONLSALA	DMCH	D002RSP-08	CRC	SAINT-CHAMOND - SCD - SST 06 - FONLSALA 1 J4	SCD - SST 06 - FONLSALA 1 J4	F20191500477	17/10/2019	11:00:21	GIER PILAT HABITAT Service Technique	Pas de chauffage	Affaire n° 223860 du 17-10-2019 DESCRIPTION attention au rdc depuis le debut pas de chauffage ORIGINE DE LA SASIE Service : Bacher Personne : BACHER Valérie LOCALISATION Patrimoine : 01220-00025-00001-00300 Local - Lgt 4374 20 BD DE FONLSALA 42400 ST CHAMOND	HAIMOUCHE BOUGHERRA	18/10/19 09:56	18/10/19 10:07	Autre	Locataire absent
D002RSP	SAINT CHAMOND DSP ST CHAMOND QUARTIER FONLSALA	DMCH	D002RSP-31	CRC	SAINT-CHAMOND - SCD - SST 25 - EHPAD A PINAY	SCD - SST 25 - EHPAD A PINAY	F20191512751	20/10/2019	08:42:43	HUSE STEPHANE	Pas d'ECS	PLUS D ALIMENTATION ELECTRIQUE EN CHAUFFERIE => PLUS D ECS	DI CERBO FABIEN	20/10/19 15:36	20/10/19 18:06	Dysfonctionnement electrique	Panne edf
D002RSP	SAINT CHAMOND DSP ST CHAMOND QUARTIER FONLSALA	DMCH	D002RSP-16	CRC	SAINT-CHAMOND - SCD - SST 14 - BOULOUCHE COMPLEXE SPORTIF	SCD - SST 14 - BOULOUCHE COMPLEXE SPORTIF	F20191528544	22/10/2019	15:27:53	GIER PILAT HABITAT Service Technique	Radiateurs froids	Affaire n° 224121 du 22-10-2019 DESCRIPTION Radiateurs froids - dernier étage : 9 Rue JA Val, CS 50083, 42402 St-Chamond Cedex Standard : 0477292929 - Fixe : technique@gier-pilat-habitat.fr www.gier-pilat-habitat.fr	DI CERBO FABIEN	25/10/19 13:41	25/10/19 20:46	Manque d'eau ou fuite	Purge
D002RSP	SAINT CHAMOND DSP ST CHAMOND QUARTIER FONLSALA	DMCH	D002RSP-31	CRC	SAINT-CHAMOND - SCD - SST 25 - EHPAD A PINAY	SCD - SST 25 - EHPAD A PINAY	F20191551196	27/10/2019	07:39:59	EHPAD Les Charmilles M BADIOU	Pas d'ECS	PLUS D'ECS BATIMENTS A ET B L'ARMOIRE A DISJONCTE, IMPOSSIBLE DE REMONTER LE DISJONCTEUR QUI RETOMBE SYSTEMATIQUEMENT	RECHE OLIMIER	27/10/19 07:52	27/10/19 09:10	Dysfonctionnement electrique	Dysfonctionnement électrique automate sous-station transfert 0h10
D002RSP	SAINT CHAMOND DSP ST CHAMOND QUARTIER FONLSALA	DMCH	D002RSP-30	CRC	SAINT-CHAMOND - SCD - SST 24 - EHPAD LES CHARMILLES	SCD - SST 24 - EHPAD LES CHARMILLES	F20191592344	04/11/2019	11:42:10	EHPAD LES CHARMILLES MR TALJA	Multi Service	UNE TRAPPE SUR UN DES BOTTIERS S'EST ENVOLEE CE WEEK END CAUSE VENT - EAU DE PLUIE RENTREE DANS LE COFFRET, A SCOTCHE LA TRAPPEL EN ATTENDANT. IL Y EN A 2 AUTRES CONTROLER.	DI CERBO FABIEN	12/11/19 16:08	12/11/19 20:01	Dysfonctionnement mecanique	
D002RSP	SAINT CHAMOND DSP ST CHAMOND QUARTIER FONLSALA	DMCH	D002RSP-18	CRC	SAINT-CHAMOND - SCD - SST 16 - GS F.VILLON	SCD - SST 16 - GS F.VILLON	F20191776473	03/12/2019	14:32:13	granjon quentin	Pas de chauffage	la vanne 2 voies semble être bloquée Il n'a pas de chaleur à l'arrivé ECOLE VILLON oncat sur place , directeur de l'école : 04772272189	DI CERBO FABIEN	30/12/19 10:18	30/12/19 10:31	Reglage-Regulation	Reglage temp froid

ANNEXE 3 : BILAN ENVIRONNEMENTAL

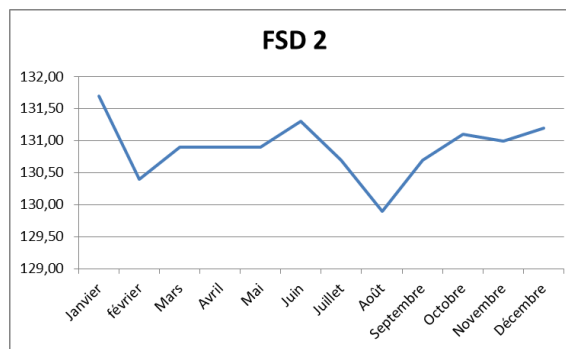
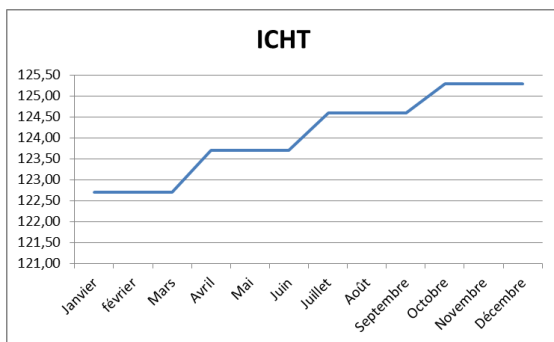
Au moment de la rédaction de ce compte rendu, la déclaration SNCU n'a pas encore été réalisée. Elle pourra être communiquée ultérieurement.

Suite à l'évolution de la règle, il n'est plus possible de produire de déclaration temporaire.

ANNEXE 4: ÉVOLUTION DES INDICES

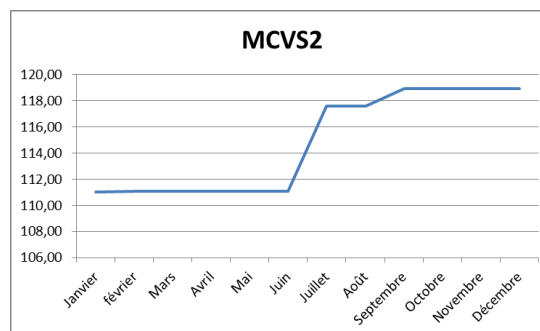
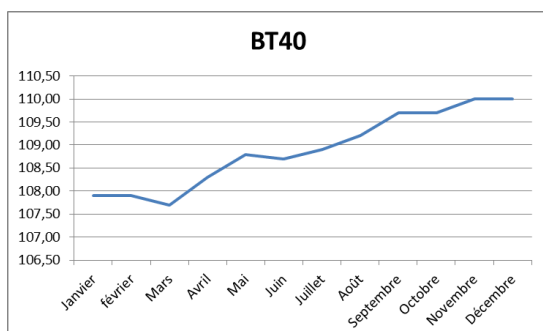
ICHT	2019
Janvier	122,70
février	122,70
Mars	122,70
Avril	123,70
Mai	123,70
Juin	123,70
Juillet	124,60
Août	124,60
Septembre	124,60
Octobre	125,30
Novembre	125,30
Décembre	125,30

FSD 2	2019
Janvier	131,70
février	130,40
Mars	130,90
Avril	130,90
Mai	130,90
Juin	131,30
Juillet	130,70
Août	129,90
Septembre	130,70
Octobre	131,10
Novembre	131,00
Décembre	131,20



BT40	2019
Janvier	107,90
février	107,90
Mars	107,70
Avril	108,30
Mai	108,80
Juin	108,70
Juillet	108,90
Août	109,20
Septembre	109,70
Octobre	109,70
Novembre	110,00
Décembre	110,00

M CVS2	2019
Janvier	111,00
février	111,10
Mars	111,10
Avril	111,10
Mai	111,10
Juin	111,10
Juillet	117,60
Août	117,60
Septembre	118,90
Octobre	118,90
Novembre	118,90
Décembre	118,90



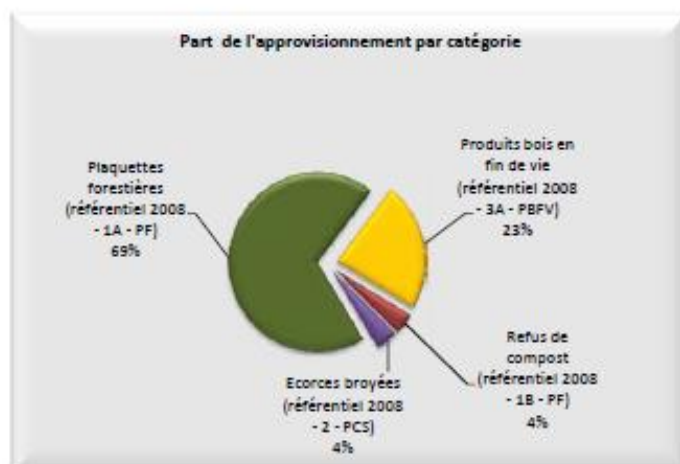
ANNEXE 5: BILAN DES APPROVISIONNEMENTS EN BOIS

Mois	Livraison Bois (Tonnes)	Tonnage cendres humides	Tonnage cendres sèches	% cendres	Nb bennes	Nb enlevements Big-Bags
Janvier	1143,95	24,62	2,02	2,33%	4	
Février	807,15	35,04		4,34%	4	
Mars	882,05	22,24	3,18	2,88%	2	1
Avril	699,7	23,54		3,36%	2	
Mai	655,6	9,58		1,46%		
Juin	208,05	0		0,00%		
Juillet	81,75	14,6		17,86%		
Août	20,75	0		0,00%		
Septembre	109,5	0		0,00%		
Octobre	430,8	0		0,00%		
Novembre	692	17,08		2,47%		
Décembre	483	14,68	3,54	3,77%		
TOTAL	6214,3	161,38	8,74	2,74%	12	1

Données Bois Energies France :

CONFORMITE PLAN D'APPROVISIONNEMENT 2019
ST CHAMONDRespect de la répartition par catégorie

Classification des combustibles	Définition	Part de l'approvisionnement par produit (T)	Répartition
Plaquettes forestières (référentiel 2008 - 1A - PF)	Plaquettes issues de forêts ou de TCR Forestier	4 420.99	69%
Produits bois en fin de vie (référentiel 2008 - 3A - PBFV)	Produits bois en fin de vie non traités	1 491.72	23%
Refus de compost (référentiel 2008 - 1B - PF)	Refus de compost	248.62	4%
Ecorces broyées (référentiel 2008 - 2 - PCS)	Ecorces broyées	248.62	4%
		6 409.95	



Quantités mensuelles

Nom du fournisseur	Catégorie du bois	mois	.Quantité validée à la livraison (T)	.Quantité en MWh de la livraison	Moyenne de Taux d'humidité de la livraison	Moyenne de PCI de la livraison		
MOULIN	MIX 60%PF 30%BRE 5%RC 5%ECB	1	1 143.95	3 376.85	37.06	2.959		
		2	855.00	2 494.20	37.69	2.922		
		3	931.55	2 757.16	36.97	2.964		
		4	721.60	2 184.13	35.80	3.031		
		7	20.05	65.40	31.80	3.262		
		10	369.85	1 161.39	33.83	3.145		
		11	580.90	1 797.02	34.57	3.102		
		12	349.50	1 033.88	36.89	2.968		
		Total MIX 60%PF 30%BRE 5%RC 5%ECB			4 972.40	14 870.03	36.37	2.998
		Plaquette forestière	5	655.60	2 116.74	32.34	3.231	
			6	167.00	531.85	33.13	3.186	
			7	61.70	191.68	34.47	3.108	
	8		121.30	374.24	34.85	3.086		
	9		59.50	185.51	34.27	3.120		
	10		60.95	187.51	35.00	3.077		
	11		155.05	449.22	38.01	2.903		
	12		156.45	448.93	38.49	2.876		
	Total Plaquette forestière			1 437.55	4 485.68	34.17	3.126	
	Total MOULIN			6 409.95	19 355.71	35.84	3.03	

Rayon d'approvisionnement

Département d'origine	Commune d'origine	Somme de Qté réceptionnée (en T)	Répartition
43	MONISTROL-SUR-LOIRE	6 409.95	100%
Total général		6 409.95	

ANNEXE 6 : CONTROLES REGLEMENTAIRES

Installation		Chaudière	Puissance	P chaufferie	Type contrôle	Périodicité	2014	2015	2016	2017	2018	2019
SCEVIA REGLEMENTAIRE	BOIS	Chaudière 1	2 200	5 150	Electricité	1 an		JUIN	AVRIL	AOUT	OCTOBRE	OCTOBRE
		Chaudière 2	2 200		Rejets atmosphériques	2 ans		JANVIER		NOVEMBRE		NOVEMBRE
		Chaudière 3	750		Efficacité énergétique (>2 MW)	2 ans		JANVIER		NOVEMBRE		NOVEMBRE
	GAZ	Chaudière 4	5 000	10 000	Electricité	1 an		JUIN	AVRIL	AOUT	OCTOBRE	OCTOBRE
		Chaudière 5	5 000		Rejets atmosphériques	2 ans		JANVIER		NOVEMBRE		NOVEMBRE
					Efficacité énergétique (>2 MW)	2 ans		JANVIER		NOVEMBRE		NOVEMBRE
	Ensemble	APAVE			Mesure de bruit	3 ans		JUILLET			JUIN	
		APAVE			appareil de levage	1 an			JANVIER	JUIN	JUIN	JUIN
		APAVE			Mesure rejet eau	3 ans						NOVEMBRE
		APAVE			ICPE 2910	5 ans						DECEMBRE

COMMANDE
REALISE

ANNEXE 7 : LIASSE FISCALE

Merci de vous reporter au document ci-après.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SCEVIA		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12					
Adresse de l'entreprise 0184 COURS LAFAYETTE 69003 LYON		Durée de l'exercice précédent* 12					
Numéro SIRET* 5 2 9 2 5 1 0 6 8 0 0 0 2 7		Néant <input type="checkbox"/> *					
		Exercice N clos le, 31/12/2019					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2				
			Net 3				
Capital souscrit non appelé (I) AA							
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG			
		Fonds commercial (1)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	89 631	9 148 723	
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU			
		Immobilisations en cours	AV	AW	0	0	
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV			
		Créances rattachées à des participations	BB	BC			
		Autres titres immobilisés	BD	BE			
		Prêts	BF	BG			
Autres immobilisations financières*		BH	BI				
TOTAL (II)		BJ	BK	9 238 354	89 631	9 148 723	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	2 500		2 500
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	327 728		327 728
		Autres créances (3)	BZ	CA	102 401		102 401
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE			
	Disponibilités	CF	CG	0		0	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	17 765		17 765	
	TOTAL (III)	CJ	CK	450 394		450 394	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA	9 688 748	89 631	9 599 117	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an		CR	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :	Créances :				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SCEVIA		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 37 000.....)	DA			37 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH			-298 977
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI			150 250
	Subventions d'investissement	DJ			1 273 874
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
		TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			34 722
	Provisions pour charges	DQ			1 944 069
		TOTAL (III)	DR		1 978 791
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			8 500
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV			5 760 171
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			1 552
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX			538 679
	Dettes fiscales et sociales	DY			19 853
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA			15 682
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			113 742
		TOTAL (IV)	EC		6 458 179
	Écarts de conversion passif* (V)	ED			
		TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE		9 599 117
RENYOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG			6 456 627	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			8 500	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

		Exercice N				Néant <input type="checkbox"/> *		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	1 600 424	FH		FI	1 600 424	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 600 424	FK		FL	1 600 424	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	36 123	
	Autres produits (1) (11)					FQ	5 169	
						FR	Total des produits d'exploitation (2) (I) 1 641 716	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	991 235	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	459 103	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	39 783	
	Salaires et traitements*					FY		
	Charges sociales (10)					FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	32 719	
					GF	Total des charges d'exploitation (4) (II) 1 522 839		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	118 876	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*				(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*				(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	537 460	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
					GP	Total des produits financiers (V) 537 460		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	364 873	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	120 983	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
					GU	Total des charges financières (VI) 485 857		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	51 604	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	170 480	

Désignation de l'entreprise <u>SCEVIA</u>		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	1 396	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	0	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	1 396	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	2	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	21 625	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	21 627	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	-20 230	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	2 180 572	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	2 030 322	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	150 250	
RENVVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont {	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont {	- Crédit-bail mobilier *	HP	
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	120 983	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires	A9	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N			
PP	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
	2	2		
SINISTRE	21 625			
INTERET MORATOIRE		1 395		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise <u>SCEVIA</u>										Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations					
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD		KE		KF				
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI				
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO			
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR		
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	9 238 354	KT		KU	0	
		Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX			
		Matériel de transport*				KY		KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB		LC		LD			
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ	0			
	Avances et acomptes				LK		LL		LM				
	TOTAL III				LN	9 238 354	LO		LP	0			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T				
	Autres participations				8U		8V		8W				
	Autres titres immobilisés				1P		1R		1S				
	Prêts et autres immobilisations financières				1T		1U		1V				
	TOTAL IV				LQ		LR		LS				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	9 238 354	ØH		ØJ	0				
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
						par virement de poste à poste 1				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				IO		LV		LW		IX		
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions				IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK	9 238 354	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers				IU		MM		MN		MO	
		Matériel de transport				IV		MP		MQ		MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS		MT		MU	
	Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA	0	NB		
Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF			
TOTAL III				IY		NG		NH	9 238 354	NI			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW		
	Autres participations				IØ		ØX		ØY		ØZ		
	Autres titres immobilisés				II		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F		2G		
	TOTAL IV				I3		NJ		NK		2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		ØK		ØL	9 238 354	ØM			

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SCEVIA</u>							Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A										
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *										
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE		PF		PG		PH		
Terrains		PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	89 631	QA	0	QB		QC 89 631		
Autres immobilisations	Inst. générales., agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG		
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK		
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT		
	TOTAL III	QU	89 631	QV	0	QW		QX 89 631		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	89 631	ØP	0	ØQ		ØR 89 631		
CADRE B										
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5		N6		
Autres immob. incor- porelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9		Q1		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7		Q8		
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5		R6		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2		S4		
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9		T2		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8		T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5		U7		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3		V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1		W3		
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8		X1		
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7		X8		
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL			NM				NO		
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU		NV		
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ		
CADRE C										
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations						SP		SR		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4			
Désignation de l'entreprise <u>SCEVIA</u>		Néant <input type="checkbox"/> *						
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC			
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF			
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI			
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6			
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM			
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR			
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D			
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H			
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M			
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S			
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W			
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A			
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E			
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	36 123	5H	0	5J	36 123	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	1 592 292	5W	386 498	5X		5Y
TOTAL II	5Z	1 628 415	TV	386 498	TW	36 123	TX	1 978 791
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D		
		- corporelles	6E	6F	6G	6H		
		- titres mis en équivalence	02	03	04	05		
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X		
		- autres immobilisations financières (1) *	06	07	08	09		
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S			
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W			
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A			
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	1 628 415	UB	386 498	UC	36 123	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE		UF	36 123		
	- financières		UG	364 873	UH			
	- exceptionnelles		UJ	21 625	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10			

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT		UV		UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	327 728		327 728					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée* UO)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	102 399		102 399				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP	0		0				
	Groupe et associés (2)		VC	0		0					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	2		2					
	Charges constatées d'avance		VS	17 765		17 765					
	TOTAUX			VT	447 894	VU	447 894	VV			
RENVOS	(1)	Montant des – Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		– Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	8 500		8 500					
	à plus d'1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	3 143 496		3 143 496						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	538 679		538 679						
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D									
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	16 052		16 052					
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	3 801		3 801					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	2 616 675		2 616 675						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	15 682		15 682						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	113 742		113 742						
TOTAUX			VY	6 456 627	VZ	6 456 627					
RENVOS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : SCEVIA		Néant <input type="checkbox"/>		Exercice N, clos le : 31/12/2019			
I. RÉINTÉGRATIONS					BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
					WA	150 250	
Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)					WB	0	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 212 bis) *	XZ	0	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*					XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)					I7	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %				I8	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*	- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions				WN	
Écart de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)					ZN		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)	SU	0	Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	113 742	
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					WR		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage					Y1		
					Y3		
					TOTAL I	263 992	
II. DÉDUCTIONS					PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *					WS		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)					WT		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				WU	
		- imposées au taux de 0 %				WV	
		- imposées au taux de 19 %				WH	
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				WP	
		- imputées sur les déficits antérieurs				WW	
Autres plus-values imposées au taux de 19 %					XB		
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*					I6		
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation					2A		
Produit net des actions et parts d'intérêts :					WZ		
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.					XA	
	Majoration d'amortissement*					ZY	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9		Entreprises nouvelles (44 sexies)	L2	
		Pôle de compétitivité hors CICE (44 undecies)	L6		Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3	
Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)		ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodécies)	IF		
Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquedecies)		XC		
Écart de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)					PC		
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé					X9		
Dont déduction exceptionnelle pour investissement							
Créance dégagee par le report en arriere de déficit					ZI	120 636	
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL					TOTAL II	120 636	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :					XI	143 356	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*					XJ	0	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*					ZL		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)					XN	143 356	

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ
COMME SI ELLE ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SCEVIA

N° SIRET : 52925106800027

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : DGE - IFU 8
0008 Rue Courtois
93505 PANTIN CEDEX

Exercice du : 01/01/2019 au : 31/12/2019

Néant *

I - RÉINTÉGRATIONS		Bénéfice comptable de l'exercice (report de la ligne WA du 2058 A)	E 1	150 250
Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058 A)			E 2	113 742
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI			E 9	0
Réintégration de 4% du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058A			Z 7	
		TOTAL I	E 3	263 992
II - DÉDUCTIONS		Perte comptable de l'exercice (report de la ligne WS du 2058 A)	E 4	
Déductions (report des lignes WT, WU, WZ et XA à Y2 du tableau 2058 A)			E 5	120 636
Déductions des intérêts différés selon l'article 212 du CGI, nés pendant la période d'appartenance au groupe			E X	0
Plus-values nettes à long terme	• imposées au taux de 19 %		E Y	
	• imposées au taux de 15 %		E 6	
	• imposées au taux de 0 %		E Z	
	• imputées sur les moins-values nettes à long terme		E 7	
	• imputées sur les déficits antérieurs		E 8	
• autres plus-values imposées au taux de 19 % (art. 210 E, 210 F ⁽¹⁾ , 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)			I 9	
III - RÉSULTAT FISCAL		TOTAL II	F 1	120 636
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I-II)	F 2	143 356	
	Déficit (II-I)	F 3	0	
Déficit de l'exercice reporté en arrière *		F 4		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058 B bis) *		F 6	143 356	
Résultat fiscal	Bénéfice	F 8	0	
	Déficit	F 9	0	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

1) Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1er janvier 2012.

Désignation de l'entreprise <u>SCEVIA</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6		
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)	YJ		0
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN		YO
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME
COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

N° 2058 Bbis
2019

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SCEVIA

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : DGE - IFU 8
 0008 Rue Courtois
 93505 PANTIN CEDEX

Exercice du : 01/01/2019 au : 31/12/2019

Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19%	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	

I - SUIVI DES DÉFICITS *		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	M5	169 346
Déficits imputés	J9	143 356
Déficits reportables	M6	25 990
Déficits nés au titre de l'exercice	H8	0
Total des déficits restant à reporter	H9	25 990

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058 Bbis déposé au titre de l'exercice précédent.

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME						
Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	À 19 % ou à 15 %	À 16,5 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 et 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1)			
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N	0	0	(2) 0 (3) 0		0	0
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		(2) (3)			
	N - 2		(2) (3)			
	N - 3		(2) (3)			
	N - 4		(2) (3)			
	N - 5		(2) (3)			
	N - 6		(2) (3)			
	N - 7		(2) (3)			
	N - 8		(2) (3)			
	N - 9		(2) (3)			
	N - 10		(2) (3)			

(1) L'article 219 I-a sexies-0 du CGI, admet sous conditions, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme pour la détermination des résultats des exercices clos à compter du 31 décembre 2006, dans certaines limites.

(2) Moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI non cotées (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI).

(3) Moins-values à long terme relevant de l'article 219 I-a sexies-0 du CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n° 2058-not-sd et la notice 2032-sd.

Désignation de l'entreprise <u>SCEVIA</u>										Néant <input type="checkbox"/> *		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C	-386 813	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB					
						- Autres réserves	ZD					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	87 836		Dividendes		ZE					
	Prélèvements sur les réserves	0E			Autres répartitions		ZF					
	TOTAL I	0F	-298 977		Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II		ZG			-298 977		
						ZH			-298 977			
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier	(Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)			J7			YQ				
	Engagements de crédit-bail immobilier										YR	
	Effets portés à l'escompte et non échus										YS	
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	Sous-traitance										YT	147 563
	Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)			J8			XQ				
	Personnel extérieur à l'entreprise										YU	92 413
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	20 353
	Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV	
	Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			ES			ST		198 774		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	459 103
	IMPÔTS ET TAXES	Taxe professionnelle *, CFE, CVAE										YW
Autres impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)			ZS			9Z		35 547		
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052										YX	39 783	
T.V.A.	Montant de la T.V.A. collectée										YY	123 130
	Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	223 162
DIVERS	Montant brut des salaires *										0B	
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										0S	
	Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK	%
	Numéro du centre de gestion agréé *	XP			Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)			Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR	0	
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG	
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies										RH	
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA	0	Plus-values à 15%	JK	0	Plus-values à 0%	JL	0			
				Plus-values à 19%	JM	0	Imputations	JC	0			
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO				
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale										JH	2
	N° SIRET de la société mère du groupe										JJ	55208131766522

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RÉSULTATS
ET DES PLUS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR L'IMPUTATION DES DÉFICITS ET MOINS-VALUES
ANTÉRIEURS A L'ENTRÉE DANS LE GROUPE

N° 2058 FC
2019

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SCEVIA

N° SIRET : 52925106800027

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : DGE - IFU 8

Exercice du : 01/01/2019 au : 31/12/2019

Néant *

Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)	19 % ⁽¹⁾	15 %	0 %
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise 1	0	0	0
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession 2			
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport 3			
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI 4			
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieurs : 1 - (2 + 3) + 4 5	0	0	0
Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A ligne XI) (ou déficit : 2058 A ligne XJ) 6		143 356	
Abandons de créances et subventions directes et indirectes 7			
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession 8			
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport 9			
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport 10			
Réévaluations libres 11			
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI 12			
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : 6 - (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 12 13		143 356	

(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière cotées, pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

Désignation de l'entreprise : SCEVIANéant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❷ .

0

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies-0* bis du CGI) ❶ *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies-0* du CGI) ❶ *.**I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU**

Origine ❶	Moins-values à 12,8 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ❸	Solde des moins-values à 12,8 % ❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ❶	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❹	Solde des moins-values à reporter col ❷ = ❷ + ❸ + ❹ - ❺ - ❻
	À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ❷	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ❸	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ❹	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ❺		
Moins-values nettes N	0	0	0		0	0
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : <u>SCEVIA</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : <u>01/01/2019</u> et clos le : <u>31/12/2019</u>		Durée en nombre de mois <u>12</u>	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP		
Dont apprentis	YF		
Dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	1 600 424	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1		OX	1 600 424
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	5 169	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2		OM	5 169
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON	991 235	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	458 480	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	623	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	32 719	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3		OJ	1 483 057
IV Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3		OG 122 536
V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).	SA	122 536	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	1 600 424	
Effectifs au sens de la CVAE	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	66 465 654 496	
Période de référence	GY	/	/
Date de cessation	HR	/	/

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)1
1 (1)Néant *

EXERCICE CLOS LE N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL VILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	<input type="text" value="2"/>	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	<input type="text" value="3 700"/>
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	<input type="text"/>	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	<input type="text"/>

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays **II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**Titre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance : Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Titre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance : Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2019

Exercice ouvert le	01/01/2019	et clos le	31/12/2019	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	<input checked="" type="checkbox"/>
Si PME innovantes, cocher la case <input type="checkbox"/>					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case <input type="checkbox"/>					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social :
SCEVIA	184 COURS LAFAYETTE Immeuble le Laser 69003 LYON
SIRET	5 2 9 2 5 1 0 6 8 0 0 0 2 7
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	01/01/2015
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SA EDF SA 0022 -30 Avenue de Wagram 75008 Paris	SIRET 5 5 2 0 8 1 3 1 7 6 6 5 2 2

B ACTIVITE	
Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf.notice de la déclaration n°2065)			
1 Résultat fiscal Bénéfice imposable à 33,1/3 % ou à 31%	143 356	Bénéfice imposable à 28%	0
Bénéfice imposable à 15 %			
2 Plus-values			
PV à long terme imposables à 15 %		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %	
PV à long terme imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées art. 238quindecies

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprises nouvelles art. 44 <i>sexies</i> <input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes <input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 <i>octies</i> A <input type="checkbox"/>	Pôle de compétitivité <input type="checkbox"/>
Entreprises nouvelles art. 44 <i>septies</i> <input type="checkbox"/>	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 <i>sexdecies</i> <input type="checkbox"/>	Zones franches d'activités art. 44 <i>quaterdecies</i> <input type="checkbox"/>	Autres dispositifs <input type="checkbox"/>
Sociétés d'investissements immobiliers cotés <input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) <input type="checkbox"/>	Plus-values exonérées relevant du taux à 15 % <input type="checkbox"/>	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W <input type="checkbox"/>		Dans le secteur du logement social, art. 244 quater X <input type="checkbox"/>
--	--	--

D IMPUTATIONS (cf.notice de la déclaration n°2065)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf.notice de la déclaration n°2065)	
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNEES AU DEPÔT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4	
1 - Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 <i>quinquies</i> C), cocher la case <input type="checkbox"/>	
2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	
3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 <i>quinquies</i> C-I-2), cocher la case <input type="checkbox"/> dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :	

G COMPTABILITE INFORMATISEE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI <input type="checkbox"/> Si oui, indication du logiciel utilisé : ORACLE R12 - E BUSINESS SUITE	

Viseur conventionné <input type="checkbox"/>	Visa : CGA <input type="checkbox"/>
Nom, adresse, téléphone, Télécopie	
- du comptable :	
Tél :	
- du conseil :	
Tél :	
- du CGA ou du viseur conventionné :	
Tél :	
- N° d'agrément :	

SUIVI DES INTERETS DUS A DES SOCIETES LIEES DIFFERES EN APPLICATION DE L'ARTICLE 212 DU CGI

Dénomination de la société

Adresse

Numéro SIRET

SCEVIA

31/12/2019

0184 COURS LAFAYETTE

69003 LYON

52925106800027

I - QUOTITÉ D'INTÉRÊTS DIFFÉRÉS AU TITRE DE L'EXERCICE

Intérêts déductibles (Cf. I de l'article 212) versés à des entreprises liées ou rémunérant des emprunts garantis par des sociétés liées au titre de l'exercice	a	
Moyenne des sommes mises à disposition par des entreprises liées au titre de l'exercice	b	
Montant des capitaux propres au début ou à la fin de l'exercice	c	0
Ratio d'endettement = $a \times (1,5 \times c/b)$	d	
Résultat courant avant impôts de l'exercice	e	
Dotation aux amortissements de l'exercice et quote-part de loyer de crédit-bail prise en compte dans le prix de levée d'option	f	
Ratio de couverture d'intérêts = $25\% \times (e + f + a)$	g	
Ratio d'intérêts servis par les entreprises liées (montant des intérêts dus par les entreprises liées)	h	
Montant le plus élevé des trois ratios (d ou g ou h)	i	
Fraction d'intérêts différés au titre de l'exercice = $a - i$ (si $j < 150\,000 \text{ €}$ indiquer 0)	j	0

II - SUIVI DES INTERETS DIFFERES

Stock d'intérêts différés à l'ouverture de l'exercice	Créés au titre du dernier exercice clos	k	
	Créés antérieurement au dernier exercice clos	l	
Montant de la décote = $l \times 5\%$		m	
Stock d'intérêts différés restant à imputer après décote à l'ouverture de l'exercice = $k + l - m$		n	
Plafond d'intérêts différés imputables au titre de l'exercice = $g - a$		o	0
Montant d'intérêts différés issus d'exercices antérieurs et imputés au titre de l'exercice		p	0
Stock d'intérêts différés à la clôture de l'exercice = $n + j - p$		q	0

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES
Etat de suivi des intérêts différés comme si la société était imposée séparément

Dénomination de l'entreprise

SCEVIA

31/12/2019

Adresse

0184 COURS LAFAYETTE

Numéro SIRET

69003 LYON

52925106800027

Stock d'intérêts différés à l'ouverture de l'exercice	Créés au titre du dernier exercice clos	a1	
	Créés antérieurement au dernier exercice clos	b1	
Montant de la décote (1) = $b1 \times 5\%$		c1	
STOCK D'INTÉRÊTS DIFFÉRÉS RESTANT À IMPUTER APRÈS DÉCOTE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE = $a1 + b1 - c1$		d1	
Intérêts déductibles (Cf. I de l'article 212) versés à des entreprises liées au titre de l'exercice		e1	
Résultat courant avant impôts de l'exercice (2)		f1	
Dotation aux amortissements de l'exercice et quote-part de loyer de crédit-bail prise en compte dans le prix de levée d'option		g1	
Ratio de couverture d'intérêts = $25\% \times (f1 + g1 + e1)$		h1	
PLAFOND D'INTÉRÊTS DIFFÉRÉS IMPUTABLES AU TITRE DE L'EXERCICE = $h1 - e1$ (3)		i1	0
Intérêts différés issus d'exercices antérieurs déjà déduits au titre de l'exercice sur le tableau 2058 A (ligne (p) de la déclaration n° 2900-SD)		j1	0
INTÉRÊTS DIFFÉRÉS DEDUCTIBLES AU TITRE DE L'EXERCICE SUR LA LIGNE (EX) DU TABLEAU 2058 A BIS = $i1 - j1$ (4)		k1	0
Fraction d'intérêts différés au titre de l'exercice = ligne j du 2900 SD		l1	0
STOCK D'INTÉRÊTS DIFFÉRÉS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE = $d1 - j1 - k1 + l1$		m1	0

(1) en cas d'application de la tolérance prévue au BOI-IS-BASE-35-20-40-10 n°140 (exercice d'une durée inférieure à 12 mois) porter en (c1) le montant de la décote à son prorata en mois étant précisé que pour apprécier la durée de l'exercice tout mois entamé est pris en compte pour un mois plein.

(2) solde intermédiaire de gestion comptable déterminé dans les conditions prévues par l'article 532-7 du plan comptable général (ligne GW du tableau n° 2052).

(3) si (h1) est inférieur à (e1) porter zéro.

(4) intérêts différés déductibles dans la limite du stock d'intérêts différés restant à imputer.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

CREDIT IMPOT FAMILLE

(Article 244 quarter F du code général des impôts)

Le formulaire n° 2069-FA-SD est à déposer auprès du service des impôts des entreprises et une copie doit être adressée dans le même délai au ministre chargé de la famille¹ (art 49 septies YC annexe III au CGI)

Année civile				
--------------	--	--	--	--

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Dénomination de l'entreprise :	SCEVIA	N° SIREN : 529251068
		Nature de l'activité exercée :
Adresse :	184 COURS LAFAYETTE 69003 LYON	
Nom et adresse du déclarant (pour les exploitants individuels)		

SOCIÉTÉ BÉNÉFICIAIRE DU RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS (COCHER LA CASE)

Dénomination de la société mère :	EDF SA
Adresse :	22 -30 Avenue de Wagram 75008 Paris
N° SIREN :	552081317

I – DÉTERMINATION DES DEPENSES OUVRANT DROIT À CRÉDIT D'IMPÔT²

Dépenses ayant pour objet de financer la création et le fonctionnement d'établissements mentionnés aux deux premiers alinéas de l'article L 2324-1 du code de la santé publique et assurant l'accueil d'enfants de moins de trois ans de leurs salariés	1	
Déduction des subventions publiques reçues à raison des dépenses ouvrant droit à crédit d'impôt ³	2	
Crédit d'impôt (ligne 1 – ligne 2) x 50 %	3	0

Dépenses engagées au titre de l'aide financière de l'entreprise mentionnée aux articles L 7233-4 et L 7233-5 du code du travail	4	
Déduction des subventions publiques reçues à raison des dépenses ouvrant droit à crédit d'impôt ³	5	
Crédit d'impôt (ligne 4 – ligne 5) x 25 %	6	0

II – CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT

Montant du crédit d'impôt (lignes 3 + 6)	7	0
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupement assimilés (reporter le montant indiqué ligne 10)	8	
Montant total du crédit d'impôt plafonné à 500 000 € (somme des lignes 7 + 8 dans la limite de 500 000 €)	9	0

¹ L'exemplaire à destination du ministre de la famille est à transmettre à l'adresse suivante : Bureau des familles et de la parentalité – Sous-direction de l'enfance et de la famille – Direction générale de la Cohésion Sociale – 14, avenue Duquesne – 75350 PARIS SP 07

² Porter les dépenses engagées au titre d'une année civile.

³ Les subventions qui peuvent être directement rattachées à une dépense particulière doivent être déduites des bases de calcul du crédit d'impôt calculé au titre de la dépense à laquelle elles sont rattachées. Les subventions qui ne peuvent pas être rattachées à une dépense particulière doivent être réparties entre chaque catégorie de dépenses éligibles au prorata de celles-ci.

III – EMPLOI DE CERTAINES DEPENSES OUVRANT DROIT A CREDIT D'IMPOT

Nombre de places financées en établissements mentionnés aux deux premiers alinéas de l'article L. 2324-1 du code de la santé publique et assurant l'accueil des enfants de moins de trois ans des salariés		10	
Nombre d'heures de garde d'enfants financées au titre de l'aide financière de l'entreprise mentionnée aux articles L. 7233-4 et L. 7233-5 du code du travail	En accueil collectif ⁴	11	
	En accueil individuel ⁵	12	

IV – PARTICIPATIONS DES SOCIÉTÉS DÉCLARANTES DANS DES SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS

Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt
Montant total du crédit d'impôt dégagé		13

V – UTILISATION DU CRÉDIT D'IMPÔT

Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés: reporter le montant du crédit d'impôt déterminé ligne 9 sur le relevé de solde n° 2572-SD et sur la déclaration n° 2069-RCI-SD.

Les demandes de restitution du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n°2573-SD par voie dématérialisée (procédure EDI ou EFI) ou sur l'imprimé n°2573-SD disponible sur le portail fiscal www.impots.gouv.fr

Entreprises individuelles: reporter le montant du crédit d'impôt déterminé ligne 9 sur la ligne prévue à cet effet des déclarations n° 2042 C-PRO et n° 2069-RCI-SD.

Répartition du crédit d'impôt famille entre les associés de la société de personnes (ou assimilée)⁶

Nom et adresse des associés et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt
Total		

⁴ Par exemple : crèche, halte-garderie, micro-crèche.

⁵ Par exemple : garde au domicile d'un assistant maternel, en maison d'assistant maternel, au domicile des parents.

⁶ Seuls les associés personnes morales ou associés personnes physiques participant à l'exploitation au sens du 1° bis du I de l'article 156 du CGI peuvent faire valoir leur part dans le crédit d'impôt. Le montant global déterminé est réparti entre tous les associés, mais seuls ceux cités ci-avant peuvent prétendre au bénéfice de ce crédit d'impôt. Dès lors, le total de la répartition entre les associés peut être différent du montant déterminé ligne 9.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
RÉDUCTION D'IMPÔT MECENAT
(Articles 200 et 238 bis du code général des impôts)

FICHE D'AIDE AU CALCUL

Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-RCI constitue le support déclaratif de la réduction d'impôt mécénat.

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019 ou année¹

Dénomination de l'entreprise	SAS SCEVIA
Adresse	184 COURS LAFAYETTE Immeuble le Laser 69003 LYON
N° Siren	529251068

SOCIÉTÉ BÉNÉFICIAIRE DU RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS (COCHER LA CASE)

Dénomination de la société mère	EDF SA
Adresse	22 -30 Avenue de Wagram 75008 Paris
N° Siren	552081317

Chiffre d'affaires de l'exercice	1	Plafond de déductibilité (ligne 1 x 5 %)	2	0
----------------------------------	---	---	---	---

I – DÉPENSES ENGAGÉES AU COURS DE L'EXERCICE OUVRANT DROIT À RÉDUCTION D'IMPÔT

Versements effectués au profit d'oeuvres ou organismes	3		
• Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen ²	3b		
• Dont dépenses inférieures ou égales au plafond (montant ligne 3 limité au montant ligne 2)	4	0	
• Dont dépenses supérieures au plafond (ligne 3 – ligne 4 si montant ligne 3 > montant ligne 2)	5		0
Dépenses engagées en vue de l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants qui sont inscrites à un compte d'actif immobilisé (article 238 bis AB du CGI)	6		
Plafonnement des dépenses [(ligne 6 dans la limite des montants (ligne 2 – ligne 4)]	7		0

II – APPRECIATION DU MONTANT DES DEPENSES ENGAGÉES AU COURS DE L'EXERCICE AU REGARD DU PLAFOND DE DÉDUCTIBILITÉ

Plafond de déductibilité utilisé (ligne 4 + ligne 7)	8	0
Montant maximum des excédents de versement des exercices antérieurs pouvant être pris en compte (ligne 2 – ligne 8)	9	0

¹ Pour les entreprises individuelles.

² Montant des dons et versements consentis à des organismes agréés dans les conditions prévues à l'article 1649 nonies du code général des impôts et dont le siège est situé dans un État membre de l'Union européenne ou dans un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen ayant conclu avec la France une convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales. Lorsque ces dons et versements ont été effectués au profit d'un organisme non agréé et situé dans un État précédemment cité, la réduction d'impôt fait l'objet d'une reprise, sauf lorsqu'il est produit dans le délai de dépôt de la déclaration les pièces justificatives attestant que cet organisme poursuit des objectifs et présente des caractéristiques similaires aux organismes dont le siège est situé en France.

Pour les entreprises à l'impôt sur les sociétés : reporter le montant des dons consentis à ces organismes sur le relevé de solde n° 2572.

SCEVIA

III – PRISE EN COMPTE DES VERSEMENTS EFFECTUÉS AU TITRE D'EXERCICES ANTÉRIEURS ET REPORTABLES

Ce tableau est servi uniquement si l'entreprise dispose d'excédent de versement constaté au cours d'exercices antérieurs et si au cours de l'exercice considéré, la somme des versements effectués au titre des articles 238 bis et 238 bis AB du CGI est inférieure au plafond de déductibilité.

	Totalité des excédents de versements constatés au cours des exercices précédents imputables ³	Limite de prise en compte des excédents de versements constatés au cours des exercices précédents ⁴		Excédents imputés ⁵		Excédents restant à imputer ⁶ (colonne 1 - colonne 3)
	1	2		3		4
N-5		A		10		
N-4		B (A-10)		11		
N-3		C (B-11)		12		
N-2		D (C-12)		13		
N-1		E (D-13)		14		
				15	Total	

IV – DÉTERMINATION DU MONTANT DE LA REDUCTION D'IMPÔT

Réduction d'impôt de l'exercice ⁷ [ligne 4 + ligne 15] x 60 %	16	0
---	----	---

Entreprises individuelles : les montants déterminés lignes 3b et 16 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069–RCI–SD et celui déterminé ligne 25 sur la déclaration n° 2042–C–PRO.

Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés : les montants déterminés lignes 3b et 16 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069–RCI–SD et sur le relevé de solde n° 2572–SD.

V – RÉPARTITION DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT ENTRE LES ASSOCIÉS DE LA SOCIÉTÉ DE PERSONNES (OU ASSIMILÉE) ⁸

Nom et adresse des associés et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part de la réduction d'impôt
	Total	

VI – UTILISATION DE LA REDUCTION D'IMPÔT MECENAT (A SERVIR UNIQUEMENT PAR LES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS)

Montant de l'impôt dû au titre de l'exercice avant imputation de la réduction d'impôt	17	
Montant de la réduction d'impôt mécénat (<i>Report du montant porté ligne 16</i>)	18	
Montant de l'impôt dû après imputation de la réduction d'impôt (<i>montant case 17 – montant case 18 si case 17 > case 18</i>)	19	
Montant du solde de réduction d'impôt non imputée sur l'impôt (<i>montant case 18 – montant case 17 si case 18 > case 17</i>)	20	

³ Reporter la totalité des excédents imputables y compris les montants supérieurs au plafond déterminé ligne 9.

⁴ Reporter case A, le montant de l'excédent imputable limité au montant porté ligne 9.

Dans l'hypothèse où le montant porté dans la colonne 1 est inférieur au montant porté colonne 2, reporter sur les années suivantes dans la colonne 2 le reliquat de la limite de prise en compte des excédents.

⁵ Le montant d'excédents imputés est égal au montant de la colonne 1 dans la limite du montant de la colonne 2.

⁶ Ces montants seront reportés sur la prochaine déclaration.

⁷ Montant à reporter sur la déclaration de résultats dans la rubrique imputations et crédits d'impôts.

⁸ Seuls les associés personnes morales ou associés personnes physiques participant à l'exploitation au sens du 1° bis du I de l'article 156 du CGI peuvent faire valoir leur part dans le crédit d'impôt. Le montant global déterminé est réparti entre tous les associés, mais seuls ceux cités ci-avant peuvent prétendre au bénéfice de ce crédit d'impôt. Dès lors, le total de la répartition entre les associés peut être différent du montant déterminé ligne 16.

VII – SUIVI DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT POUR DÉTERMINER LE MONTANT A REPORTER SUR LA DÉCLARATION N° 2042 (à servir uniquement par les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu lorsque l'entrepreneur individuel ou l'associé de la société de personnes dispose de réductions d'impôt non imputées au titre des années antérieures)

SITUATION AU TITRE DE L'ANNÉE N-1

Montant de la réduction d'impôt déclarée sur la déclaration n° 2042 de l'année N-1 ⁹	21	
Montant de la réduction d'impôt utilisée en N-1 (montant indiqué sur l'avis d'impôt sur le revenu de l'année N-1)	22	
Montant de la réduction d'impôt non utilisée en N-1 (ligne 21 – ligne 22)	23	

RÉPARTITION DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT NON UTILISÉE EN N-1 SELON L'ANNÉE D'ORIGINE

Année d'origine de la réduction d'impôt	Réduction d'impôt déclarée en N-1 selon son année d'origine 1	Montant de la réduction d'impôt utilisée en N-1 ¹⁰ 2	Montant de la réduction d'impôt restant à reporter sur l'année N ¹¹ (colonne 1 - colonne 2) 3
N-1			
N-6			
N-5			
N-4			
N-3			
N-2			
Total colonne 1 ¹²		TOTAL	24
Montant de la réduction d'impôt à déclarer sur la déclaration n° 2042 de l'année (montant ligne 16 + montant ligne 24) ¹³			25

⁹ Le montant de la réduction d'impôt déclarée en N-1 correspond au montant de la réduction d'impôt déclarée en N-1 et aux montants des réductions d'impôt reportables au titre des années antérieures à N-1.

¹⁰ Reporter le montant indiqué ligne 22, en commençant par l'année N-1. Le reliquat éventuel est reporté sur les années antérieures en commençant par les années les plus anciennes.

¹¹ Ce montant sera reporté en colonne 1 lors de la souscription de ce suivi au titre de l'année suivante.

¹² Le total de la colonne 1 doit être égal au montant indiqué ligne 21.

¹³ Ce montant sera à reporter à la ligne 21 de la déclaration n° 2069-M-SD à souscrire l'année suivante.

Titre du document

Ce document contient une mention
expresse (art. 1727 II-2 du CGI)

Désignation de l'entreprise